

RAPPORTS

DE LA

**ONZIÈME SESSION DE
LA COMMISSION DES FORÊTS
POUR L'AMÉRIQUE LATINE,**

DE LA

**TROISIÈME SESSION DU COMITÉ
DES PARCS NATIONAUX
ET DE LA FAUNE SAUVAGE**

ET DE LA

**DEUXIÈME SESSION DU COMITÉ
DE LA RECHERCHE FORESTIÈRE**

Tenues à Quito, Equateur

11-21 novembre 1970



ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

R A P P O R T S

de la

ONZIEME SESSION
DE LA COMMISSION DES FORETS
POUR L'AMERIQUE LATINE

de la

TROISIEME SESSION
DU COMITE DES PARCS NATIONAUX
ET DE LA FAUNE SAUVAGE

et de la

DEUXIEME SESSION
DU COMITE DE LA RECHERCHE
FORESTIERE

Tenues à Quito, Equateur
11-21 novembre 1970

ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET L'ALIMENTATION

Rome, 1972

LISTE DES SESSIONS PRECEDENTES

de la

COMMISSION DES FORETS POUR L'AMERIQUE LATINE

- Première session, Rio de Janeiro, Brésil, 23 mai 1949
(Président : M. Sebastian Anibal Romero, Venezuela)
- Deuxième session, Lima, Pérou, 14 novembre 1949
(Président : M. Jorge Succar Rahme, Pérou)
- Troisième session, Santiago, Chili, 11 décembre 1950
(Président : M. Victor Bianchi Gundian, Chili)
- Quatrième session, Buenos Aires, Argentine, 16-23 juin 1952
(Président : M. Victor Bianchi Gundian, Chili)
- Cinquième session, Caracas, Venezuela, 4-15 octobre 1955
(Président : M. Lucas A. Tortorelli, Argentine)
- Sixième session, Antigua, Guatemala, 4-15 novembre 1958
(Président : M. Ricardo Lavagnino Girón, Guatemala)
- Septième session, Mexico, Mexique, 3-6 août 1960
(Président : M. Enrique Beltrán, Mexique)
- Huitième session, Santiago, Chili, 13-19 novembre 1962
(Président : M. E. Schmeisser, Chili)
- Neuvième session, Curitiba, Brésil, 5-12 novembre 1964
(Président : M. V.A. Farah, Brésil)
- Dixième session, Port-of-Spain, Trinité et Tobago, 4-9 décembre 1967
(Président : M. C.H. Murray, Trinité et Tobago)

TABLE DES MATIERES

	<u>Page</u>
Résumé des recommandations :	
A. Adressées aux Gouvernements des Etats Membres	v
B. Adressées à la FAO	vii
Introduction	1
Approbation de l'ordre du jour	3
Election du Bureau	3
La situation de la foresterie en Amérique latine (1968-1970)	3
Modernisation des institutions en vue de favoriser le développement forestier en Amérique latine	6
Enseignement et formation en matière de foresterie en Amérique latine	9
Développement des industries forestières en Amérique latine	11
Contribution de la foresterie à la Deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement	13
Programme de travail du Département des forêts de la FAO	13
Révision de l'étude FAO : Politique, législation et administration forestières	14
Aide extérieure au secteur forestier dans les pays d'Amérique latine	14
Approbation du rapport final du Comité de la recherche forestière	16
Approbation du rapport final du Comité des parcs nationaux et de la faune	16
Comité de la mise en valeur des forêts dans les tropiques	16
Activités futures de la Commission	16
Septième Congrès forestier mondial	17
Divers	18
Date et lieu de la prochaine session	18
 <u>Annexe 1</u> : Liste des participants	 19
<u>Annexe 2</u> : Ordre du jour	27
<u>Annexe 3</u> : Liste des documents	29
<u>Annexe 4</u> : Rapport de la troisième session du Comité des parcs nationaux et de la faune	31
<u>Annexe 4-a</u> : Liste des participants	39
<u>Annexe 4-b</u> : Ordre du jour	47
<u>Annexe 4-c</u> : Liste des documents	49
<u>Annexe 5</u> : Rapport de la deuxième session du Comité de la recherche forestière	51
<u>Annexe 5-a</u> : Liste des participants	57
<u>Annexe 5-b</u> : Ordre du jour	63
<u>Annexe 5-c</u> : Liste des documents	65

RESUME DES RECOMMANDATIONS

A. Recommandations aux Etats Membres

1. Elaborer des programmes d'éducation et de recherche forestières permettant de disposer du personnel nécessaire et d'appliquer des techniques modernes adaptées aux réalités des pays (par. 31 a).
2. Nécessité, pour le Service forestier, d'associer ses activités de protection à celles visant à favoriser le développement. A cette fin, il faut que les services forestiers disposent de personnel qualifié en matière d'économie, d'industrie et de technologie forestières de tous types et que son action soit d'une part extensive, aux fins de conservation, et, d'autre part, intensive, pour obtenir un rendement maximum des biens et services dans les peuplements sélectionnés (par. 31 b).
3. Se concentrer sur la protection des zones les plus menacées (par. 31 c).
4. Créer, dans certaines zones forestières, des services-pilote pouvant servir de modèles à l'expansion future des Services forestiers nationaux (par. 31 d).
5. Donner au Service un caractère tel qu'il permette d'intégrer les plans forestiers dans la planification nationale, de planifier l'utilisation des terres avec les autres secteurs intéressés et la programmation commune du développement des forêts et des industries forestières (par. 31 e).
6. Conférer au Service forestier le statut d'organisme de droit public, de manière à lui donner une autonomie supérieure à celle dont dispose normalement l'Administration générale et à le mettre en mesure de promouvoir l'industrialisation et la commercialisation des produits forestiers (par. 31 f).
7. Participation conseillable de l'Etat à la propriété et à la direction des industries forestières, pour promouvoir les activités industrielles et régler les marchés, surtout lorsqu'il s'agira d'exploiter des peuplements naturels hétérogènes (par. 31 g).
8. Pour développer l'industrie forestière, mettre les services en mesure de garantir un approvisionnement à long terme de matières premières, grâce à l'aménagement rationnel des ressources forestières. Le Service forestier doit également s'efforcer de normaliser les qualités et dimensions des produits manufacturés, et prendre des mesures pour faciliter leur commercialisation à l'intérieur et à l'extérieur (par. 31 h, i).
9. Entre autres responsabilités, le Service forestier doit accorder l'attention voulue au développement des forêts sous l'angle récréatif (parcs nationaux, réserves, etc.) et, d'une manière générale, à leur utilisation multiple (par. 31 j).
10. Conférer l'importance voulue aux activités de vulgarisation forestière, afin de susciter dans le public un climat de compréhension à l'égard de l'oeuvre du Service forestier. A cette fin, il faut faire appel à tous les moyens modernes de diffusion et d'information (par. 31 k).

11. Les services forestiers doivent être régis par un ensemble de normes et règlements spéciaux, distincts de ceux régissant l'Administration publique générale et tenant compte des conditions particulières à ce secteur ainsi que de l'aspect commercial des produits tirés des forêts domaniales. Il faut également que les services forestiers disposent de budgets proportionnés à l'ampleur de leurs responsabilités et qu'ils jouissent de la latitude voulue dans le maniement de ces fonds pour faire face aux exigences des diverses opérations forestières (par. 31 k);
12. La création de foyers de prospérité forestière permettant la mise en valeur véritable des forêts, constituera le meilleur remède pour mettre fin à la destruction dont pâtiennent les forêts de la région (par. 32).
13. Il faudrait que, à partir des résultats de l'étude qu'effectue actuellement la FAO sur les besoins de personnel en vue du développement des forêts et des industries forestières, les Gouvernements adoptent les mesures indispensables à la formation du personnel voulu à tous les niveaux (par. 33);
14. Afin d'éviter l'exode des experts les plus qualifiés, prendre les mesures nécessaires pour offrir de nouvelles possibilités d'emplois stables et rémunérés aux différents niveaux de formation (par. 36);
15. Elaborer des programmes de formation de gardes forestiers et ouvriers spécialisés pour améliorer la qualité et augmenter la productivité, tant dans le domaine de la sylviculture que des industries forestières (par. 37).
16. Afin de résoudre le problème que constitue le manque de textes et manuels en langue espagnole, aider à l'établissement d'une documentation forestière, notamment en espagnol, soit en rédigeant des textes originaux, soit en traduisant des ouvrages publiés dans d'autres langues (par. 38).
17. Offrir des stimulants au développement technologique et procéder à des recherches appliquées sur l'exploitation intégrale des forêts tropicales (par. 42 c, i).
18. S'attacher à modifier le régime de propriété de certaines forêts tropicales de manière à garantir un bénéfice maximum aux propriétaires comme aux industries forestières (par. 42, c, iii).
19. Rechercher des formules de coopération financière qui permettent d'assumer le financement des ouvrages d'infrastructure dans les forêts tropicales (par. 42 c, v).
20. Etant donné la lenteur avec laquelle rapportent généralement les investissements forestiers, planifier le développement industriel trente ans au moins à l'avance (par. 42 c, xiv).
21. Coordonner les études des divers pays par l'intermédiaire de l'Institut forestier latino-américain et fournir les moyens voulus pour lancer une vaste campagne de vulgarisation sur les divers aspects du développement des industries forestières (par. 42 c, xvii).
22. Entreprendre une étude régionale sur le problème des oiseaux migrateurs (annexe IV, par. 10);
23. Interdire tout commerce de la vigogne et de ses produits et prendre des mesures en vue de la conservation non seulement de cet animal et d'autres

espèces en voie de disparition, mais aussi des animaux de grande valeur soumis à une exploitation irrationnelle (annexe IV, par. 18).

24. Etant donné l'existence, dans la région, de milieux écologiques de valeur contenant une flore et une faune uniques en voie de disparition, exécuter des programmes spéciaux pour leur conservation, élaborer des programmes d'information du public dans ce domaine et accorder, dans les budgets annuels du pays, la priorité voulue à la conservation des zones naturelles et culturelles d'intérêt national (annexe IV, par. 18).
25. Considérer la recherche forestière comme l'organe dont doit émaner l'orientation du futur développement et, à cette fin, lui octroyer une haute priorité nationale et un apport constant de ressources (annexe V, par. 10 a, i, ii).
26. Accorder aux chercheurs forestiers des conditions analogues à celles des spécialistes des autres branches de la recherche, pour attirer des candidats à cette carrière (annexe V, par. 10 a, iii).
27. Coordonner les activités des institutions de recherche touchant l'exploitation forestière, l'agriculture et la technologie, favoriser leur travail en équipe ainsi que des rapports directs et fréquents entre leur personnel scientifique (annexe V, par. 10 a, iv).
28. Permettre aux chercheurs forestiers de se perfectionner sans cesse dans des disciplines spéciales, soit sur place, soit à l'étranger (annexe V, par. 10 a, v).
29. Etant donné que la recherche forestière exige des qualifications exceptionnelles et qu'elle ne peut compter tout de suite sur un appui local suffisant, envisager la nécessité d'une aide technique internationale spécialisée (annexe V, par. 10 a, vi).
30. Nombre de résultats de la recherche dans la région n'ayant pas été publiés, prendre les mesures voulues pour que les institutions nationales de recherche disposent, dans leur budget, de fonds suffisants pour la prompt publication et distribution régionales de leurs rapports sur la recherche (annexe V, par. 10 b).
31. Organiser des réunions entre spécialistes forestiers et faire en sorte qu'assistent à ces réunions du personnel spécialisé (annexe V, par. 10 d).
32. Etant donné la nécessité croissante d'informations de base sur le rôle des forêts dans la conservation des sols et des eaux et la correction des torrents, promouvoir les études voulues pour la création d'un réseau régional de bassins versants de démonstration (annexe V, par. 10 k).
33. Créer des réserves naturelles inaltérables qui permettent l'étude des différents milieux écologiques en fonction de l'aménagement et de l'exploitation forestiers (annexe V, par. 10 m).

B. Recommandations à la FAO

1. Aider à préparer des programmes d'éducation et de recherche forestières permettant de former le personnel nécessaire (par. 31 a).

2. Aider à créer, dans certaines zones forestières, des services-pilote pouvant servir de modèles à l'expansion future des services forestiers nationaux (par. 31 d).
3. Promouvoir la planification intégrée du développement forestier (par. 31 e).
4. Aider à créer des foyers de prospérité forestière (par. 32).
5. Terminer l'étude sur l'enseignement et la formation forestiers en Amérique latine (par. 33).
6. Patronner l'organisation de réunions régionales périodiques pour suivre l'évolution de l'enseignement forestier (par. 34).
7. Aider la création à Madrid d'un Centre de sylviculture au niveau du doctorat, en y incluant des cours sur les aspects du travail de direction (par. 35).
8. Aider à renforcer les moyens et installations d'enseignement forestier pour post-universitaires, à Mérida et Turrialba (par. 35).
9. Se mettre en rapport avec le PNUD pour fournir l'aide nécessaire en vue d'améliorer la qualité des centres d'enseignement forestier au niveau universitaire et surtout de créer de nouveaux centres de formation forestière au niveau moyen (par. 36).
10. Entreprendre une étude sur les moyens fournis par les centres d'enseignement forestier de niveau moyen actuellement en fonction en Amérique latine (par. 36).
11. Moyennant un programme énergique, aider à former des gardes forestiers et des ouvriers spécialisés (par. 37).
12. Aider à établir des textes forestiers en espagnol ou à traduire dans cette langue des ouvrages étrangers (par. 38).
13. Intensifier ses études sur l'aménagement rationnel des forêts tropicales (par. 42 c).
14. Organiser une réunion régionale sur l'aménagement et l'utilisation optimale des forêts de bois tropicaux et d'autres peuplements de feuillus (par. 42 c).
15. Coordonner les études de l'Institut forestier latino-américain et aider à fournir à ce dernier les moyens nécessaires pour qu'il étudie intensivement les questions relatives au développement des industries forestières (par. 42 c).
16. Convoquer un autre Séminaire régional sur le développement forestier, la réforme agraire et la colonisation (par. 59).
17. Aider à l'exécution d'une étude régionale sur le problème des oiseaux migrateurs (annexe IV, par. 10).
18. Promouvoir un projet régional destiné à coordonner les efforts pour protéger la vigogne (annexe IV, par. 17).
19. Entreprendre une étude pour déterminer et définir les zones menacées à protéger de toute urgence (annexe IV, par. 18).

20. Evaluer les besoins en spécialistes pour protéger les ressources menacées (annexe IV, par. 18) :
21. Envisager la possibilité de préparer une étude préliminaire sur la méthodologie en matière de planification, de développement et d'aménagement des parcs nationaux (annexe IV, par. 21).
22. Intensifier les efforts visant à créer un Centre régional de formation de niveau intermédiaire dans le domaine des parcs nationaux et de la faune (annexe IV, par. 24).
23. Considérer la recherche forestière comme l'instrument moderne du développement forestier futur et lui accorder une aide plus spécialisée et de plus longue durée que celle fournie aux autres activités forestières (annexe V, par. 10 a) :
24. Etant donné le climat d'estime réciproque et d'esprit de camaraderie qui doit régner entre les équipes composées d'experts de l'assistance technique et de personnel de contrepartie, veiller plus spécialement à la sélection et à l'instruction préalable de ces deux éléments (annexe V, par. 10 a) :
25. Patronner un projet régional de formation de techniciens de la recherche forestière aux divers niveaux, avec utilisation de matériel éducatif (annexe V, par. 10 e) :
26. Prêter son concours aux Gouvernements de l'Amérique latine pour l'application à leurs programmes de recherche forestière des techniques de programmation les plus modernes (annexe V, par. 10 f).
27. Aider à l'exécution des études nécessaires pour instaurer en Amérique latine des techniques normalisées de recueil, de présentation et d'interprétation des données sur le volume des arbres et des peuplements forestiers, ainsi que leur croissance (annexe V, par. 10 g).
28. Promouvoir les études voulues pour normaliser et améliorer les systèmes d'évaluation des activités forestières dans chacun des pays de la région (annexe V, par. 10 h).
29. Patronner une réunion d'experts en technologie et commercialisation du bois, afin d'orienter les efforts de la recherche vers l'utilisation du plus grand nombre possible d'espèces tropicales (annexe V, par. 10 i).
30. Aider à effectuer des études pour déterminer la valeur du bois sur pied ainsi que le coût des travaux d'abattage, de débardage et de transport jusqu'aux installations industrielles et centres de consommation (annexe V, par. 10 j) :
31. Revoir son catalogue de graines forestières et entreprendre la publication d'un supplément annuel énumérant les centres de recherche disposés à échanger des graines forestières (annexe V, par. 10 l) et mettre à jour le "Guide forestier" (par. 64) :

COMMISSION DES FORETS POUR L'AMERIQUE LATINE
Onzième session

RAPPORT

I. INTRODUCTION

1. La Commission des forêts pour l'Amérique latine de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture a tenu sa onzième session du 16 au 21 novembre 1970 à Quito, sur l'aimable invitation du Gouvernement de l'Equateur.
2. Y ont assisté les délégués des 18 pays suivants: Bolivie, Chili, Costa Rica, Cuba, Equateur, Etats-Unis d'Amérique (Porto Rico), France (Guyane et Antilles françaises), Honduras, Jamaïque, Mexique, Nicaragua, Pays-Bas (Surinam), Panama, Paraguay, Pérou, Trinité et Tobago, Royaume-Uni (Honduras britannique) et Venezuela. Y ont également pris part des représentants des Nations Unies, du Programme des Nations Unies pour le développement et du Programme alimentaire mondial ainsi que des observateurs du Canada, de la Banque interaméricaine de développement (BID), du Comité latinoaméricain des parcs nationaux (CLAPN), de l'Institut interaméricain des sciences agricoles (IICA), de l'Institut forestier latinoaméricain (IFLAIC) et de l'Organisation des Etats américains (OEA). Les noms des participants figurent en annexe 1.
3. M. Jack C. Westoby, Directeur de la Coordination du programme et des opérations du Département des forêts de la FAO, représentait le Directeur général de la FAO. M. F. Barrientos, fonctionnaire forestier régional, assumait les fonctions de secrétaire.
4. La cérémonie d'ouverture a été présidée par M. le Ministre de la Production à l'Equateur, qui, au nom de son Gouvernement, a souhaité la bienvenue aux délégués. Il a fait ressortir la nécessité pour les pays latinoaméricains de resserrer leur intégration et déclaré qu'il convenait de rechercher des solutions en toute largesse d'esprit afin de résoudre les difficultés auxquelles se heurte la commercialisation à l'étranger des produits de la région. Il a signalé que cette onzième session constitue une nouvelle occasion pour les pays latinoaméricains d'étudier, dans une perspective plus régionale, les problèmes relatifs à la mise en valeur des forêts et des industries forestières dans la région. Il a également exprimé son admiration et ses remerciements pour l'oeuvre dynamique de la FAO dans le monde, en Amérique latine et notamment en Equateur, en ajoutant que le service forestier équatorien, soutenu par l'expérience et l'aide de la FAO, pourra réaliser une tâche magnifique axée sur le développement des immenses possibilités forestières dont dispose le pays.
5. M. Jack C. Westoby a commencé par souhaiter la bienvenue aux délégués, remerciant le Gouvernement et la population de l'Equateur pour son hospitalité et l'organisation parfaite mise à la disposition de la onzième session de la Commission des forêts pour l'Amérique latine. Dans son discours, M. Westoby a mis en relief

l'évolution rapide que connaît le monde en ce qui concerne la production et la consommation des produits forestiers. Cette évolution peut offrir de grands avantages et d'immenses possibilités aux pays en développement. Les données fournies par M. Westoby sur l'accroissement du commerce international des produits forestiers font ressortir l'augmentation marquée du volume des exportations en provenance de l'Asie et de l'Afrique. Par contre, l'Amérique latine n'a pas participé comme elle l'aurait dû à cette expansion commerciale. En fait, a déclaré M. Westoby, l'Amérique latine risque de manquer l'occasion superbe qui s'offre à elle si elle n'adopte pas de toute urgence des mesures pour le développement de ce secteur. Après avoir fait état des progrès auxquels est toutefois parvenue la région, ainsi que la balance commerciale favorable qu'elle a su établir pour ce qui est du bois rond, des sciages et des panneaux dérivés du bois, M. Westoby n'a pas moins relevé le fait peu agréable que l'Amérique latine, région la plus riche du monde en forêts, doit investir tous les ans un montant net de 250 millions de dollars pour faire face à ses besoins essentiels en matière de produits forestiers. Ce chiffre tend à s'accroître d'année en année, faute des efforts nécessaires pour remédier à cette situation.

Pour mettre son potentiel au service du développement, l'Amérique latine doit remplir les conditions suivantes dans le secteur de la foresterie et des industries forestières: a) fixer une stratégie, dans chaque pays, pour la mise en valeur de ce secteur, cette stratégie devant s'intégrer aux plans d'utilisation des terres et à ceux du développement économique général; b) prévoir non seulement les besoins nationaux en produits et services forestiers, mais aussi les impératifs ressortissant au cadre régional et mondial, en accordant l'importance voulue aux plans sous-régionaux actuels d'intégration économique; c) conférer aux services forestiers statut, autonomie et solidité suffisants pour l'application d'une politique axée sur le développement; d) nécessité, pour les forestiers, de s'adapter à la situation actuelle des forêts et industries forestières, en se convertissant au rôle de véritables planificateurs du développement en rapports étroits avec les services de planification, les Ministères des Finances, les Banques, les investisseurs en puissance et les concessionnaires; e) réviser la teneur de l'enseignement forestier dans la région afin de former les forestiers nécessaires au monde d'aujourd'hui et de demain; f) enfin, renforcer le sens de la responsabilité sociale chez le forestier de qui dépendent les ressources renouvelables mais précieuses de la région. M. Westoby s'est enfin félicité de ce que la onzième session se tienne en Equateur, pays qui, à bien des égards, constitue un exemple marquant du panorama forestier de la région.

6. M. Carlos Claverie R., Directeur des ressources naturelles renouvelables du Venezuela, a remercié, au nom des délégués présents, le Gouvernement de l'Equateur pour son hospitalité et les facilités mises par lui à la disposition de la Commission des forêts pour l'Amérique latine.

Il a déclaré qu'en cette occasion s'étaient donné rendez-vous les représentants compétents d'un programme du plus haut intérêt régional, qui vise à faire des forêts un patrimoine permanent et un instrument toujours plus important du progrès économique, social et spirituel des peuples de l'Amérique latine, en veillant à la salubrité et à la protection des sols et des eaux qui les nourrissent, de la faune qui les embellit, au développement d'activités récréatives et à l'apport de matières premières pour l'industrie forestière. Après analyse de la situation forestière en Amérique latine, M. Claverie a signalé les activités sur lesquelles, à son avis, devraient se concentrer les efforts pour favoriser la mise en valeur des forêts.

II. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

7. L'ordre du jour provisoire (FO/LAFC/70/1) constitué par l'annexe 2, a été approuvé tel quel.
8. Les documents figurant en annexe 3 ont été soumis à l'examen des délégués.

III. ELECTION DU BUREAU

9. En vertu des Articles II-1 et II-5 de son Règlement intérieur, la Commission a élu un Président, trois Vice-Présidents et un Rapporteur. Ont été élus à l'unanimité les membres suivants de la Commission:

Président	:	Pablo Rosero (Equateur)
Premier Vice-Président	:	Carlos Claverie (Venezuela)
Deuxième Vice-Président	:	Federico Bascope (Bolivie)
Troisième Vice-Président	:	Keats C. Hall (Jamaïque)
Rapporteur	:	Fernando Hartwig (Chili)

IV. LA SITUATION DE LA FORESTERIE EN AMERIQUE LATINE (1968-1970)

10. La Commission a examiné la situation de la foresterie en Amérique latine au cours de la période allant de 1967 à 1970, en se fondant à cet effet sur les rapports nationaux d'avancement des travaux, sur la note du secrétariat intitulée "Situation de la foresterie en Amérique latine - 1968-1970" (FO/LAFC/70/8), et sur les interventions des délégués des divers pays qui ont résumé les faits les plus marquants enregistrés au cours de ces trois années.
11. En matière de politique, de législation et d'institutions forestières, la Commission a pris connaissance des progrès réalisés pendant cette période en ce qui concerne les mesures adoptées pour la conservation et l'exploitation rationnelles des forêts naturelles, l'accroissement des plantations de peuplements artificiels et la création de nouvelles industries. La Commission s'est aussi félicitée des progrès qu'ont fait divers pays de la région en matière de programmation forestière. Dans le domaine de la législation forestière, plusieurs pays ont également poursuivi l'amélioration de leurs lois et règlements pour les adapter aux situations actuelles.
12. On a souligné l'importance du séminaire sur le développement forestier, la réforme et la colonisation agraires, tenu en 1968 à Brasilia, sur la recommandation de la neuvième session de la Commission des forêts pour l'Amérique latine, ce séminaire représentant, a-t-on estimé, une étape importante pour l'incorporation du secteur forestier dans les programmes de développement des zones rurales.
13. Bien que les services forestiers accusent encore de graves faiblesses, on a constaté avec satisfaction que dans quelques pays, leur statut s'est amélioré, comme c'est le cas notamment en Argentine, au Brésil, en Colombie, à Cuba et au Chili.
14. La Commission a pris note des efforts déployés dans le domaine de l'enseignement forestier, qui se traduisent par la création de deux nouveaux centres de niveau universitaire et le renforcement de l'enseignement forestier de niveau intermédiaire, grâce à l'établissement de quatre nouveaux centres dans la région qui permettront de pallier, bien que de façon insuffisante encore, le manque de centres de ce type dont souffre la région.

15. En ce qui concerne la production forestière, la Commission s'est félicitée des premiers résultats obtenus à la suite d'études intensives entreprises dans certaines zones de pays différents et elle a jugé que ces résultats constituent peut-être la plus importante de toutes les réalisations dans le secteur forestier au cours de ces trois années. De fait, les conclusions des études exécutées dans trois pays (Colombie, Equateur et Venezuela) sur un total de 3,2 millions d'hectares indiquent que 31 m³ de bois par hectare sont disponibles, en moyenne, pour transformation dans les industries mécaniques et 67 m³ par hectare pour la production de pâte. Si l'on admet une rotation moyenne d'une trentaine d'années, conformément aux expériences acquises, le volume annuel de bois disponible pour les industries mécaniques serait de 1 m³ par hectare et celui du bois pour l'industrie de la pâte de 2 m³ par hectare. Il convient de souligner l'analogie des données obtenues dans les trois inventaires en cause. Partant de ces données, la Commission a constaté que quelque 38 millions d'hectares de forêts analogues à celles étudiées, convenablement exploitées, permettraient de faire face, en 1985, aux besoins prévus d'après les tendances de la demande. Tout ceci suppose des industries intégrées, capables de fabriquer les produits transformés nécessaires et représente l'unique moyen d'aménager rationnellement les forêts en question.
16. La Commission a également enregistré avec satisfaction le progrès des nouvelles études de pré-investissement qui viennent de se terminer ou qui sont actuellement en cours dans sept pays de la région (Guatemala, Guyane, Mexique, Nicaragua, Panama, Paraguay et Pérou) et s'est félicitée de celles prévues dans d'autres pays. Elle a appris avec beaucoup d'intérêt que, grâce à ces études de pré-investissement, on a déjà pu déterminer les caractéristiques xylotechnologiques de quelque quatre cents espèces, et obtenir des résultats très encourageants quant à la possibilité d'augmenter sensiblement la gamme effective de bois commercialisables.
17. Dans le domaine du boisement, la Commission a déploré que l'augmentation de la superficie annuelle boisée pendant ces trois années ait été inférieure aux objectifs proposés lors de sa précédente session. Elle a toutefois pris note des espoirs qu'offrent les nouveaux programmes de boisement pour les prochaines années à venir, notamment au Chili, au Brésil et en Argentine. Malgré cela et malgré l'accroissement également prévu dans les programmes de boisement d'autres pays, on ne parviendrait pas à la cadence d'augmentation qui s'impose pour obtenir, régionalement, l'autosuffisance en bois de conifères, même si l'on doublait la superficie boisée annuellement au cours de ces dernières années.
18. En ce qui concerne la production forestière, on a souligné l'importance, du point de vue social, du nombre croissant de coopératives forestières enregistrées pendant ces trois années en Equateur, au Chili, en Colombie et au Paraguay, ainsi que du programme de colonisation forestière que le Honduras est sur le point d'entreprendre.
19. La Commission a reconnu que la protection forestière doit toujours faire l'objet d'une attention urgente, étant donné l'ampleur et la gravité des dommages causés par les incendies, la culture itinérante et les inondations torrentielles. On a constaté avec satisfaction que certains pays commencent à prendre des mesures pour créer un réseau régional de bassins-pilotes, à caractère démonstratif, qui devraient permettre d'examiner les diverses techniques applicables à l'aménagement des bassins versants et à la correction des torrents.

20. Pour ce qui est des progrès réalisés dans le domaine des industries forestières, on a analysé les résultats suivants intervenus au cours de ces trois années:
- a) La production de sciages a augmenté d'environ 7%, 47% revenant aux sciages de conifères et 53% aux sciages de feuillus.
 - b) La production des placages est passée de 325.000 m³ à environ 450.000 m³.
 - c) L'industrie des contreplaqués est passée de 385.000 m³ à environ 550.000 m³.
 - d) La production de panneaux de fibres, qui, en 1967, était de 170.000 tonnes, atteint effectivement désormais 300.000 tonnes.
 - e) Avec l'installation de 18 nouvelles usines de bois aggloméré, la production dépassera 300.000 tonnes en 1970, ayant plus que doublé pendant ces trois années.
 - f) Alors que l'industrie de la pâte a augmenté de 11% au cours de cette même période, les usines de papier ont accru leur capacité de production de 19%.
21. Il a été fait mention spéciale de la tendance enregistrée en divers points de la région vers une intégration plus grande des industries forestières, comme c'est le cas pour le Pérou et le Paraguay. On a également fait ressortir divers cas de tentatives heureuses pour élargir la gamme d'essences utilisées dont pourraient s'inspirer les industriels de la région. On a enfin signalé la décision prise par l'Argentine de produire du papier journal sur place.
22. En ce qui concerne le financement du secteur forestier, la Commission a noté avec satisfaction les progrès réalisés pendant ces trois années, progrès qui, sans être spectaculaires, dénotent une nouvelle évolution dans l'attitude des banques internationales mieux disposées semble-t-il à contribuer au financement de la mise en valeur des forêts et des industries forestières. De fait, on a signalé que, pendant ces trois années, la Banque interaméricaine de développement a participé avec la FAO (par l'intermédiaire du programme de coopération FAO/BID) à la préparation de trois projets intéressant le Honduras, l'Uruguay et le Chili, sur lesquels pourront s'appuyer les gouvernements respectifs pour solliciter de la BID les crédits nécessaires à leur exécution. La Banque mondiale a aussi examiné la viabilité d'autres projets au Brésil, en Equateur et au Mexique. La Commission a également été informée qu'au cours de l'année qui vient de nouveaux projets forestiers s'élaboreront sans doute dans divers pays de la région, par l'intermédiaire du programme de coopération FAO/BID.
23. Résumant enfin son examen de la situation de la foresterie en Amérique latine pendant ces trois dernières années, la Commission a jugé que, malgré les progrès témoignant de l'évolution favorable de ce secteur, l'Amérique latine devra, dans les années à venir, redoubler d'efforts si elle veut faire face à ses propres besoins en produits forestiers et profiter de l'excellente conjoncture que lui offrent certains marchés mondiaux pour augmenter sensiblement ses exportations dans ce domaine. Il faudra aussi que la région intensifie nettement ses activités de protection forestière et celles visant à permettre l'utilisation multiple de ses forêts, en insistant plus particulièrement sur les parcs nationaux et les aires de loisirs.

V. MODERNISATION DES INSTITUTIONS EN VUE DE FAVORISER LE DEVELOPPEMENT FORESTIER EN AMERIQUE LATINE

24. Se fondant sur le rapport établi par le Secrétariat et intitulé "Modernisation des institutions en vue de favoriser le développement forestier en Amérique latine" (FO:LAFC/70/7), les délégués ont fait part des expériences de leurs pays respectifs, mettant avant tout en relief les difficultés et lacunes de leurs institutions forestières. Au cours de ses débats, la Commission a souligné l'intérêt majeur de cette question et, d'une manière générale, s'est félicitée de ce document qui expose éloquentement la situation des institutions forestières de la région et propose un ensemble de mesures propres à les moderniser comme il se doit pour leur permettre d'assumer leurs importantes responsabilités. Etant donné que le Comité de recherche forestière et le document sur l'éducation et la formation forestières en Amérique latine (FO:LAFC/70-5) englobent les questions précitées, il est compréhensible que le document FO:LAFC/70/7 insiste surtout sur les services forestiers, ce qui n'implique nullement la méconnaissance de l'importance primordiale que revêtent la recherche et l'enseignement, dans le cadre institutionnel, pour l'accomplissement efficace des fonctions qui échoient aux services forestiers.
25. On a fait ressortir que, si le développement de la production agricole dans la région est insuffisant par rapport aux autres secteurs de l'économie, le secteur forestier est encore plus mal loti. En réalité, les forêts et industries forestières ne remplissent pas le rôle que leur permet leur potentiel comme facteur dynamique du développement économique et social. Bien que cet état de choses tienne à diverses causes, la Commission l'impute essentiellement à la faiblesse des institutions forestières de la région.
26. Après examen des atouts que possèdent les forêts et industries forestières pour favoriser le progrès, la Commission s'est plus particulièrement attachée aux perspectives favorables qu'offrent d'autres débouchés pour accroître les importations des produits forestiers en provenance de l'Amérique latine. On a fait remarquer en outre l'intérêt qu'a le monde en développement tout comme le monde développé à promouvoir l'exploitation de nouvelles zones forestières naturelles et artificielles, étant donné d'une part la nécessité d'accroître les exportations des pays moins développés et, d'autre part, celle de combler le déficit grandissant qu'accusent les pays plus développés en matière de bois.
27. La Commission a brièvement passé en revue les récentes réalisations de la technologie forestière, dont l'application à la région latinoaméricaine permettrait d'améliorer la production forestière, de réduire les coûts d'exploitation, de transformer de plus grands volumes de matières premières par hectare et d'obtenir des produits finis pouvant soutenir la concurrence sous l'angle de la qualité et des prix, compte tenu notamment des progrès réalisés en ce qui concerne la diminution des coûts et le transport à grande distance.
28. La Commission a examiné les principaux obstacles au développement forestier en Amérique latine, dont, entre autres, l'insuffisance de conscience publique à l'égard de ce secteur, la pénurie de personnel compétent, la rareté des ouvrages d'infrastructure, et surtout la faiblesse extrême des institutions forestières au regard des responsabilités qui, théoriquement, leur incombent. L'omission du secteur forestier dans les programmes de planification, la programmation, à part du développement des forêts et industries forestières, l'insuffisance des connaissances sur les peuplements et leurs essences, ainsi que la négligence à l'égard des problèmes d'aménagement des bassins versants, sont autant de facteurs restrictifs que la Commission a passé en revue.

29. On a mis au premier rang des obstacles qui freinent le progrès du secteur forestier, d'une part l'attitude de l'Etat, qui n'assume pas la totalité de ses responsabilités à l'égard des forêts domaniales dont il devrait être le gérant et qui n'encourage pas la promotion des industries forestières, et, d'autre part, le comportement de l'entrepreneur à l'égard des peuplements naturels, qui s'explique à la fois par son manque de compétence technique et de moyens et son insécurité quant à l'approvisionnement en matière première. Pour ce qui est du colon rural, témoin du mauvais usage des forêts, dont il tire rarement profit, on a déploré (tout en la comprenant) son attitude, qui se traduit fréquemment par la destruction des peuplements.
30. La Commission a convenu que les principales lacunes dont souffre la majorité des institutions forestières de l'Amérique latine sont les suivantes:
- a) Les politiques et législations forestières n'associent pas toujours à la protection des ressources la promotion dynamique qu'il faudrait donner au secteur pour qu'il favorise le développement.
 - b) Les services forestiers auxquels incombent d'importantes responsabilités n'ont ni des attributions suffisantes, ni le statut le plus approprié pour s'en acquitter. De plus, leur position ne leur permet pas de planifier le développement du secteur comme il le faudrait dans le cadre de la planification générale du pays. En effet, le service forestier est bien souvent considéré, à tort, comme une simple unité administrative du Ministère de l'Agriculture, en oubliant que l'Etat doit exercer, par l'intermédiaire de cette unité, ses fonctions de gérant du patrimoine forestier, qui dépassent de loin les activités de recherche, de vulgarisation et d'évaluation auxquelles se bornent d'autres unités, mais qui n'en constituent pas moins d'importants domaines du service forestier.
 - c) Les crédits accordés aux services forestiers dénotent de la bonne volonté, mais ils ne permettent pas à ces derniers d'accomplir les fonctions qui, théoriquement, leur échoient.
 - d) Les plans d'utilisation des terres étant inexistant, ou élaborés sans la participation du service forestier, il leur manque la base technique nécessaire.
 - e) Le service forestier étant considéré comme un organe bureaucratique, les salaires perçus par ses fonctionnaires ne les incitent pas à se donner entièrement à leur tâche, pas plus que l'instabilité qui caractérise fréquemment les postes administratifs; en outre, les circonstances faussent quelquefois la nature de ce service, qui devient un simple bureau de perception des impôts au lieu de l'organe promoteur du développement qu'il devrait être.
 - f) L'effectif des spécialistes de l'industrie et de l'économie forestière, tout comme celui des chercheurs, est souvent insuffisant.

Enfin, le personnel technique est mal réparti, la majorité étant affectée aux services centraux, et une minorité se trouvant ainsi responsable de vastes étendues de forêts dont elle ne peut s'occuper avec le soin voulu. Le rapport coût/bénéfice des services forestiers étant aussi défavorable que celui d'autres organismes officiels, ces services ne bénéficient pas de l'expansion qu'il faudrait pour remplir leur véritable rôle de promoteur du développement.

31. Tout en reconnaissant l'oeuvre méritoire accomplie par la majorité des services forestiers, la Commission a décidé, étant donné le déséquilibre entre les responsabilités de ces services et les moyens dont ils disposent, de recommander à la FAO et aux gouvernements l'adoption d'une série de mesures visant à moderniser les institutions forestières, de manière que les forêts et leurs industries contribuent au maximum au développement général, les mesures les plus importantes devant être les suivantes:

- a) Elaborer des programmes d'éducation et de recherche forestières, permettant de disposer du personnel qu'exigent le niveau actuel des connaissances ainsi que l'application de techniques modernes adaptées aux réalités des divers pays.
- b) Nécessité, pour le service forestier, d'associer ses activités de protection à celles visant à favoriser le développement. A cette fin, il est urgent que les services forestiers disposent de personnel qualifié en matière d'économie, d'industrie et de technologie forestières de tous types. Quant à leur action, elle doit être de deux types, à savoir: extensive (avec un personnel et des moyens réduits par unité de surface) pour assurer la protection des forêts; et intensive pour obtenir un rendement maximum des biens et services dans les peuplements naturels sélectionnés et les forêts artificielles (ce qui exige un effectif nombreux et des techniques poussées).
- c) Vue la pénurie initiale de personnel, il serait bon de se concentrer sur la protection des zones les plus menacées.
- d) Il faudrait créer, dans certaines zones forestières, des services-pilote assumant toutes les fonctions techniques et administratives, qui pourront servir de modèles pour l'expansion future du service forestier national.
- e) La position et les caractéristiques du service doivent être telles qu'elles permettent d'intégrer les plans forestiers dans la planification générale du développement; puis de coordonner les plans de l'utilisation des terres avec les autres secteurs intéressés. Quant au développement des forêts et des industries forestières, il devrait, à plus forte raison, être l'objet d'une programmation commune.
- f) Etant donné la nature de ses fonctions, il faudrait que le service forestier ait le statut d'un organisme de droit public, de manière à jouir d'une autonomie supérieure à celle dont dispose normalement l'administration générale. En outre, le service doit être en mesure d'enrôler la participation du secteur privé en faveur de l'industrialisation et de la commercialisation des produits forestiers.
- g) Il serait bon aussi que l'Etat ait une part dans la propriété et la direction des industries forestières, car il pourrait ainsi promouvoir les activités industrielles et réglementer les marchés, surtout lorsqu'il s'agira d'exploiter des peuplements naturels hétérogènes.
- h) Pour développer l'industrie forestière, il faut mettre les services en mesure de garantir un approvisionnement à long terme de matières premières, grâce à l'aménagement rationnel des ressources forestières.

- i) Le service forestier doit également s'efforcer de normaliser les qualités et dimensions des produits, et prendre des mesures pour faciliter leur commercialisation à l'intérieur et à l'extérieur.
 - j) Entre autres responsabilités, le service forestier doit accorder l'attention voulue au développement des forêts sous l'angle récréatif (parcs nationaux, réserves, etc.) et, d'une manière générale, à leur utilisation multiple.
 - k) La tâche des services forestiers exigera du public en général un climat de compréhension; aussi faudra-t-il qu'ils confèrent l'importance voulue aux activités de vulgarisation, en faisant appel à tous les moyens modernes de diffusion et d'information. Enfin, les services forestiers doivent mettre au point un ensemble de normes et règlements spéciaux, qui soient distincts de ceux régissant l'administration publique générale, et qui tiennent compte des conditions particulières au secteur ainsi que de l'aspect commercial des produits tirés des forêts domaniales. Il est évident que les services forestiers doivent disposer de budgets proportionnés à l'ampleur de leurs responsabilités et jouir de la latitude voulue dans le maniement de leurs fonds pour faire face aux exigences des diverses opérations forestières.
32. La Commission a enfin été d'avis qu'en ce qui concerne le colon rural, nulle autre campagne de vulgarisation ne saurait être plus efficace que la mise en valeur réelle des forêts, moyennant leur aménagement rationnel. Des foyers de prospérité forestière se créeront ainsi qui constitueront le meilleur remède à la destruction dont pâtiennent les forêts de la région.

VI. ENSEIGNEMENT ET FORMATION EN MATIERE DE FORESTERIE EN AMERIQUE LATINE

33. La Commission a examiné avec le plus vif intérêt la méthodologie utilisée pour préparer le document sur l'enseignement et la formation en foresterie en Amérique latine (FO/LAFC-70/5), qui a permis d'évaluer les impératifs et besoins de potentiel humain en vue du développement des forêts et des industries forestières. Elle a invité la FAO à terminer le plus tôt possible l'étude consacrée à la région avec la collaboration des gouvernements des Etats Membres, afin que ceux-ci puissent adopter les mesures indispensables à la formation du personnel nécessaire à tous les niveaux.
34. On a jugé extrêmement importante la convocation de réunions périodiques régionales pour suivre l'évolution de l'enseignement forestier, tant au niveau moyen qu'universitaire, en recommandant à la FAO d'en patronner l'organisation. Ces réunions permettraient d'échanger informations et documentations éducatives, de favoriser la coopération intra-régionale en matière d'enseignement forestier et d'étudier la mise en oeuvre des recommandations qui se dégageront de la Consultation mondiale sur l'éducation et la formation forestières que la FAO organisera à Stockholm en 1971.
35. Préoccupée par l'insuffisance des moyens dont dispose la région pour les études post-universitaires, la Commission a recommandé à la FAO de promouvoir, avec la collaboration d'autres organismes internationaux, le développement de cette formation ainsi que le renforcement des centres actuellement en fonction à Mérida et Tuxtla, et la création à Madrid du centre proposé par le VIème Congrès forestier mondial, conçu pour les études au niveau du doctorat et certains spécialistes, sans préjuger d'autres initiatives qui pourraient émaner de centres forestiers renommés.

36. On a mis en relief la nécessité pour les gouvernements d'offrir, dans le secteur public et privé, de nouvelles possibilités d'emplois stables et rémunérés aux différents niveaux de formation, afin d'éviter l'exode des experts les plus qualifiés. On a également débattu du type de cadres forestiers nécessaires à la région, et fait ressortir qu'il importe de former des ingénieurs forestiers ayant de solides connaissances de biologie qui leur permettent de promouvoir le développement économique des forêts. Il est capital, a-t-on souligné, d'améliorer la qualité des établissements actuels de niveau universitaire, pour éviter que ceux-ci forment des forestiers dépourvus des qualifications voulues pour résoudre les problèmes difficiles auxquels doit s'attaquer l'Amérique latine. A cet égard, on a recommandé à la FAO de solliciter du Programme des Nations Unies pour le développement l'aide nécessaire pour améliorer la qualité des centres d'enseignement forestier au niveau universitaire et surtout créer de nouveaux centres de formation forestière au niveau moyen, en s'efforçant d'augmenter le nombre des diplômés et leur qualité. Le délégué du Royaume-Uni, tout en approuvant cette recommandation, a déclaré que les universités de son pays accueilleraient avec intérêt les demandes qui pourraient leur présenter les écoles forestières latinoaméricaines pour l'établissement de relations durables, en soulignant les avantages réciproques qui en découleraient. On a également fait ressortir qu'il importe de préparer des projet visant à former le personnel en service, moyennant des cours périodiques de recyclage. La Commission estime nécessaire que la FAO entreprenne une étude sur les moyens que pourraient fournir les centres d'enseignement de techniciens forestiers actuellement en fonction dans la région, de manière que, en renforçant leur ressources techniques et matérielles, on les mette en mesure de collaborer sur-le-champ avec les pays ne disposant pas encore de ce type d'établissement.
37. En ce qui concerne le besoin de gardes forestiers et ouvriers spécialisés indispensables pour réduire le déficit relatif de ce type de personnel par rapport à l'effectif de cadres et techniciens, on a jugé de la plus haute importance que les gouvernements encouragent la réalisation de programmes visant à former cette catégorie de personnel pour améliorer la qualité et augmenter la productivité tant en matière de foresterie que d'industrie forestière, en demandant son aide à la FAO pour remédier à la situation actuelle grâce à un programme énergique de formation de gardes et ouvriers forestiers.
38. Afin de résoudre le problème que constitue le manque de textes et manuels en langue espagnole, on a recommandé aux gouvernements et à la FAO d'aider à l'établissement d'une documentation forestière, notamment en espagnol, soit en rédigeant des textes originaux, soit en traduisant des ouvrages édités dans d'autres langues.
39. De l'avis de la Commission, il doit y avoir corrélation entre le nombre de diplômés formés et les programmes de développement forestier, afin d'éviter la pénurie ou la surabondance de cadres.
40. La Commission a également insisté sur la nécessité de disposer d'un plus grand nombre de bourses d'études en faveur, notamment, de la formation au niveau post-universitaire. A cet égard, l'observateur de l'OEA a signalé que le programme de bourses de son Organisation réserve au secteur forestier un nombre appréciable de bourses qui, dans certains cas, demeurent inutilisées.

VII. DEVELOPPEMENT DES INDUSTRIES FORESTIERES EN AMERIQUE LATINE

41. La Commission a pris connaissance de la note du Secrétariat FO/LAF/70/9 "Développement des industries forestières en Amérique Latine", qui se rapporte aux délibérations et recommandations de la Consultation régionale sur le développement des industries forestières et des industries de la pâte et du papier en Amérique latine, ainsi que du document ECLA/FAO/UNIDO FORIND 70 SEC Document 1, qui émane de ladite consultation, tenue en mai 1970 à Mexico, D.F.
42. Après avoir entendu l'exposé de ces deux documents, la Commission a examiné les perspectives de développement des industries forestières et elle est parvenue aux conclusions suivantes:
- a) Les forêts de conifères, tant naturelles qu'artificielles, sont trop rares dans la région pour répondre de façon soutenue aux besoins croissants de papier d'emballage, de papier journal et d'articles de bois manufacturés.
 - b) L'Amérique latine ne possède pas moins les ressources voulues pour satisfaire à la demande grandissante de produits forestiers, moyennant l'utilisation intensifiée des forêts tropicales de feuillus.
 - c) Pour mettre en valeur les forêts de l'Amérique latine il faudrait que:
 - i) les gouvernements offrent des stimulants au progrès technologique et procèdent à des recherches appliquées sur l'exploitation intégrale des forêts tropicales;
 - ii) la FAO intensifie ses études sur l'aménagement rationnel des forêts tropicales;
 - iii) l'on s'attache à modifier le régime de la propriété des forêts tropicales, de manière à garantir un bénéfice maximum aux propriétaires comme aux industries forestières;
 - iv) l'industrie utilise des essences tropicales secondaires, ce qui permettrait d'aménager les forêts et de créer des industries intégrées;
 - v) l'on recherche des formules de coopération financière, car aucune entreprise privée ne peut assumer le financement du développement de l'infrastructure dans les forêts tropicales sans l'aide d'organismes financiers gouvernementaux ou internationaux;
 - vi) l'on convoque une réunion régionale pour examiner ces questions et tous autres facteurs relatifs à l'aménagement et à l'utilisation optimale des forêts de bois tropicaux et d'autres peuplements de feuillus. A cet égard, la Commission a exprimé sa satisfaction et sa gratitude pour l'offre généreuse qu'a fait le Président de l'Institut brésilien de développement forestier, lors de la Consultation tenue à Mexico d'accueillir cette session à Manaus, AM. La Commission a également pris note de la proposition visant à demander à la FAO d'assumer le secrétariat de cette réunion, pour le cas où elle aurait lieu. La décision finale à cet effet a été laissée à la discrétion du Bureau de la Commission, en consultation avec les autorités brésiliennes compétentes et le Département des forêts de la FAO;

- vii) sylviculture et industries forestières coopèrent étroitement, cette coopération étant d'importance capitale pour permettre à ces industries de tirer le meilleur parti des progrès technologiques et autres;
- viii) l'on définisse les industries forestières en faisant ressortir qu'elles englobent, au sens le plus large du terme, les propriétaires forestiers, les unités techniques de sylviculture, les fabriques d'articles de base (pâte et papier, sciages et panneaux dérivés du bois), ainsi que les services de commercialisation;
- ix) le développement des industries forestières vise avant tout à moderniser ces dernières et à leur conférer l'efficacité et le dynamisme voulus pour qu'elles produisent et attirent les ressources nécessaires à leur propre croissance et contribuent au développement économique et social de toute la région;
- x) pour atteindre cet objectif, des débouchés soient ouverts aux articles manufacturés et que le capital investi rapporte raisonnablement. Selon les conclusions des documents examinés, la première de ces conditions serait remplie;
- xi) soit résolue la question critique de la rentabilité. Les industries forestières ont en effet à lutter avec d'autres secteurs économiques pour obtenir capitaux, main-d'oeuvre et cadres compétents. Par ailleurs, la rentabilité se définit et s'évalue différemment, selon le secteur économique et les aspects sociaux qui entrent en jeu. On a toutefois reconnu que les industries forestières latinoaméricaines pourraient surmonter cette difficulté, moyennant un effort concerté et résolu de la part des groupes distincts dont elles se composent;
- xii) les projets du PNUD/FAO et diverses études de faisabilité ayant fait ressortir l'existence dans divers pays de la région de différents projets industriels, on en exécute certains sur-le-champ;
- xiii) le volume de capitaux requis par les activités industrielles et forestières étant différent, ces dernières viennent en priorité quand il s'agit de pallier les problèmes du chômage;
- xiv) étant donné la lenteur avec laquelle rapportent généralement les investissements forestiers, le développement industriel soit planifié trente ans au moins à l'avance.
- xv) soient créées des industries axées sur l'exportation et que les pays latino-américains évitent de se concurrencer sur les marchés mondiaux. La Commission s'est vivement félicitée de la déclaration du Représentant des Etats-Unis, selon laquelle ceux-ci se proposent, à titre expérimental, d'ouvrir leurs marchés aux produits des industries forestières latinoaméricaines, ainsi que de prêter aide technique, financière et autre aux pays intéressés de la région. On a également signalé que la CEPAL a entrepris un programme de promotion des importations d'articles fabriqués, dont les services sont à la disposition de tous les Etats Membres. Le Groupe consultatif FAO/CEPAL/ONUDI d'industries forestières pour l'Amérique latine est chargé de mener à bien les enquêtes nécessaires sur l'offre d'articles forestiers manufacturés;

- xvi) soient palliées les grandes inégalités qu'accuse le développement industriel des divers pays latino-américains, et qui sont dues aux caractéristiques géographiques, au niveau des salaires, aux disponibilités de main-d'oeuvre qualifiée, ainsi qu'à des facteurs institutionnels et autres. Comme il s'agit là de problèmes que l'on ne parviendra sans doute jamais à résoudre équitablement dans un seul secteur, on a exprimé l'espoir que les divers groupes commerciaux y réussissent dans le cadre général de chaque secteur économique.
- xvii) que les gouvernements et les organismes internationaux compétents coordonnent leurs études, par l'intermédiaire de l'INIA, et que leur soient donnés les moyens voulus pour lancer une vaste campagne de vulgarisation sur les divers aspects du développement des industries forestières (production, technologie, marchés et possibilités d'intensifier l'utilisation des espèces forestières indigènes).

VIII. CONTRIBUTION DE LA FORESTERIE A LA DEUXIEME DECENNIE DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT

43. La Commission a examiné cette question en se fondant sur le document FO:LAFC-/70/6 "Contribution de la foresterie à la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement" qui expose les effets qu'aura sur la politique forestière de l'Amérique latine la réalisation des objectifs envisagés par ladite Décennie.
44. M. Jack C. Westoby a fait part de l'intention du Département des forêts de la FAO de revoir, de développer et de mettre à jour l'étude sur les tendances et perspectives des produits forestiers en Amérique latine. Cette nouvelle étude passera en revue les changements intervenus dans le secteur de la foresterie et des industries forestières depuis la publication de la première. On se propose d'y inclure non seulement les aspects productifs du secteur forestier, mais aussi d'autres activités auxquelles depuis ces dernières années on prête beaucoup d'attention: loisirs, faune, rôle protecteur des forêts, leur influence sur le milieu humain, etc., sans oublier les progrès de la technologie dans les domaines de la foresterie et des industries forestières.

IX. PROGRAMME DE TRAVAIL DU DEPARTEMENT DES FORETS DE LA FAO

45. La Commission a été saisie du document FO:LAFC/70/4, intitulé "Programme de travail du Département des forêts de la FAO" et préparé par le Secrétariat. Pour sa part, M. Jack C. Westoby a fait état des résultats de la récente réorganisation opérée à la FAO, en insistant sur la promotion de l'ancienne division des forêts au rang de Département, témoignage de l'importance que l'on reconnaît au secteur forestier dans le progrès des pays en développement. M. Westoby a également souligné que des pouvoirs accrus ont été conférés aux bureaux régionaux, dans l'espoir que ceux-ci puissent mieux aider les diverses régions. La création d'un service des opérations au sein du Département permettra d'exécuter plus efficacement les programmes de terrain. Une nouvelle sous-division de la faune, des parcs nationaux et de la récréation en forêt a aussi été créée, attestant l'intérêt croissant de la FAO à l'égard de ces domaines.
46. M. Westoby a fait remarquer que, malgré sa promotion dans la hiérarchie de l'Organisation, le Département des forêts verra son budget diminué de 8% au cours du prochain exercice biennal, d'où nécessité d'appliquer un critère très sélectif aux activités entreprises pendant cette période. On espère toutefois

que, vue la collaboration croissante du Département aux programmes bilatéraux, notamment à ceux du PNUD (Programme des Nations Unies pour le développement), et des banques internationales de financement, le budget global des programmes dont il sera chargé dans les années à venir dépassera ceux des années passées. En conclusion, M. Westoby a instamment invité les pays à accorder la plus grande attention aux possibilités que leur offre le Programme alimentaire mondial pour les aider à l'exécution de projets forestiers.

X. REVISION DE L'ETUDE FAO: POLITIQUE, LEGISLATION ET ADMINISTRATION FORESTIERES

47. La Commission a pris note du document FO/LAFC-70/2 "Révision de l'étude FAO: politique, législation et administration forestières". Le Secrétariat a informé la Commission que, conformément à la recommandation du Sixième Congrès mondial forestier, la FAO s'apprête à établir une nouvelle version de cette étude, afin de la mettre à jour, et de tenir compte de l'importante évolution intervenue dans le secteur forestier depuis la publication de la version antérieure, eu égard à l'interdépendance croissante des opérations forestières et des industries en dérivant, à la nécessité d'une étroite coordination entre la planification des investissements industriels et des investissements dans le secteur forestier, ainsi qu'aux services sociaux que doivent rendre les forêts. On a également fait ressortir que l'évaluation constante à laquelle, de plus en plus, doit être soumise l'efficacité des opérations forestières, a donné naissance à de nouvelles structures administratives plus souples et à meilleure motivation commerciale. On a remarqué, par ailleurs, que faisait défaut un ensemble de doctrines reliant la structure organique aux procédures de travail des services forestiers et permettant de fixer, en matière de politique forestière, des priorités pour l'attribution des ressources financières ainsi que de déterminer l'effectif et le niveau du personnel forestier requis. A cet égard, il convient de tenir compte des progrès réalisés ces dernières années dans le domaine de la théorie de l'organisation et de la gestion, progrès qui permettraient de substituer à l'ancien concept de l'administration publique celui de la "gestion des entreprises".
48. La Commission s'est félicitée des plans de la FAO concernant la révision de l'étude en question, et a approuvé la demande formulée par le Secrétariat pour que les pays l'aident et le conseillent dans l'exécution de ce travail. Il a été convenu que, le moment venu, le Secrétariat demandera que soient désignés des correspondants ou chargés de liaison dans les divers pays de la région pour collaborer aux phases successives de l'étude ainsi qu'à la rédaction de sa version provisoire.

XI. AIDE EXTERIEURE AU SECTEUR FORESTIER DANS LES PAYS D'AMERIQUE LATINE

49. Présentant le document FO/LAFC/70/6, M. Louis Huguet, Directeur du Service des Opérations du Département des Forêts de la FAO, a brièvement retracé l'œuvre d'assistance technique accomplie par la FAO, en faisant remarquer que les premiers projets exécutés avaient eu pour but de jeter les bases du développement forestier et, qu'en conséquence, ils avaient surtout visé à stimuler la recherche, l'enseignement ou la formation, l'exécution d'inventaires et la préparation d'études de préinvestissement. A l'heure actuelle, a-t-il déclaré, un nouveau type de projet apparaît qui a pour objectif le développement effectif du secteur forestier. De fait, quelques pays d'Amérique latine ont déjà demandé au PNUB et à la FAO d'exécuter des projets qui pourraient se ranger sous le titre de "Renforcement des services forestiers". Ces projets sont conçus pour aider les

services forestiers d'une part à définir une politique et une stratégie forestières en vue de leur application dans le cadre de la planification nationale et, d'autre part, à mettre en valeur une ou deux zones forestières sélectionnées où, non seulement, se planifieront, mais s'exécuteront dans le détail les opérations forestières nécessaires.

50. Ce nouveau type de projets risque de représenter des grosses dépenses pour les gouvernements car il exigera peut-être, à titre démonstratif, des investissements assez substantiels (construction de routes, achat de matériels d'exploitation forestière et de transport, achat et installation de scieries, etc.). On espère que, pour faire face à ces obligations financières, les gouvernements pourront bénéficier de l'aide de la BID, étant donné qu'il s'agira de dépenses de pré-investissement ou d'investissement à titre de modèle.
51. On a également signalé que les projets d'assistance du PNUD, autrefois approuvés individuellement, ne seront plus à l'avenir pris en considération s'ils ne s'inscrivent pas dans le cadre d'un programme national établi par le gouvernement en coopération avec le Représentant résident des Nations Unies. Aussi est-il de la plus haute importance que les services forestiers soient représentés au sein des organismes nationaux de planification pour que le secteur forestier figure expressément dans lesdits programmes.
52. La Commission a ensuite étudié le meilleur moyen de synchroniser l'arrivée du matériel et des experts sur les lieux des projets en cours, ainsi que le rôle échéant aux experts internationaux et à leurs homologues nationaux dans la sélection du personnel pour que celle-ci soit fonction des exigences de conditions locales et des divers travaux à exécuter, étant entendu que les projets d'assistance technique menés à bien par la FAO sont en réalité des projets gouvernementaux exécutés avec la collaboration de cette Organisation. Tout projet constitue donc une oeuvre réalisée en commun par des fonctionnaires internationaux et nationaux, ce qui suppose un dialogue constant et une unanimité de points de vue entre le directeur et le co-directeur du projet. Aussi faut-il que le directeur, pour ce qui est de la FAO, soit non pas tant un expert hautement spécialisé qu'un bon administrateur apte à travailler en parfaite harmonie avec les ressortissants nationaux.
53. La Commission a noté que la FAO dispose d'une nouvelle source de fonctionnaires compétents en la personne des spécialistes qui, ayant commencé comme experts associés, se sont familiarisés avec le travail dans les pays en développement, se pliant à des conditions de vie difficile et faisant preuve d'enthousiasme pour leur tâche. En conséquence, on a demandé aux représentants des pays développés invités à la session (Etats-Unis, Pays-Bas, France, Royaume-Uni) de solliciter de leurs gouvernements la création d'un nombre accru de postes d'experts associés.
54. Lors des débats sur l'assistance bilatérale, le représentant du Royaume-Uni a fait savoir que son pays est disposé à entreprendre des projets bilatéraux dans la région et qu'en conséquence il serait obligé à la FAO de vouloir bien donner son avis pour le cas où il s'en présenterait d'intéressants. On a signalé que selon l'expérience de la FAO, le meilleur moyen pour identifier des projets valables consiste à envoyer sur les lieux des missions composées de personnel de la FAO et du pays donateur. On a également examiné la coordination entre l'aide bilatérale et multilatérale, en reconnaissant le rôle important que peut jouer le Représentant des Nations Unies, en collaboration avec le Conseiller agricole principal et le Représentant de la FAO, pour éviter tout double emploi.

55. L'observateur de la Banque interaméricaine pour le développement a informé la Commission que la Banque a beaucoup progressé dans ses études sur la politique à adopter pour les prêts en vue du développement forestier, qui, estime-t-on, devront comporter des clauses spéciales pour leur remboursement à longue échéance. On a évoqué de plus la possibilité que la Banque aide les Etats Membres à effectuer, en complément des études de préinvestissement exécutées avec l'appui de la FAO et du FEUD, des études de faisabilité qui pourraient donner naissance à des projets de financement.

XII. APPROBATION DU RAPPORT FINAL DU COMITE DE LA RECHERCHE FORESTIERE

56. La Commission a pris note du rapport présenté par le Comité de la recherche forestière (annexe 5) et l'a approuvé en faisant siennes les recommandations qui s'y trouvent formulées.

XIII. APPROBATION DU RAPPORT FINAL DU COMITE DES PARCS NATIONAUX ET DE LA FAUNE

57. La Commission a pris note du rapport présenté par le Comité des parcs nationaux et de la faune (annexe 4) et l'a approuvé, en faisant siennes les recommandations qui s'y trouvent formulées.
58. La délégation de Cuba a déclaré que, n'ayant pu en temps utile présenter au Comité son rapport sur le développement des parcs nationaux et de la faune dans son pays, en raison des difficultés auxquelles elle s'est heurtée pour l'obtention de son visa et qui l'ont empêchée d'assister aux débats du comité, elle en a saisi directement la Commission.

XIV. COMITE DE LA MISE EN VALEUR DES FORÊTS DANS LES TROPIQUES

59. La Commission a pris note des recommandations formulées lors de la deuxième session du Comité de la mise en valeur des forêts dans les tropiques, qui s'est tenue au Siège de la FAO, à Rome, du 21 au 24 Octobre 1969. Après examen des objectifs de ce comité, on a jugé de la plus haute importance les possibilités qu'offre ce dernier aux forestiers d'Amérique latine et à ceux d'autres régions du monde possédant des forêts tropicales d'échanger leurs expériences. Aussi a-t-on évoqué la nécessité pour un plus grand nombre de spécialistes latino-américains d'assister aux réunions du Comité. La Commission a également relevé l'analogie que présente nombre des recommandations de la deuxième session du comité avec celles formulées par le Séminaire sur le développement forestier, la réforme agraire et la colonisation, tenu à Brasilia en novembre 1968. A cet égard, on a demandé que soit donné suite à la recommandation de ce séminaire quant à l'opportunité de convoquer un nouveau séminaire pour examiner les progrès réalisés par les pays dans ce domaine.

XV. ACTIVITES FUTURES DE LA COMMISSION

60. Le secrétariat a tout d'abord examiné rapidement les résultats obtenus à la suite des dix sessions tenues jusqu'à présent par la Commission des forêts pour l'Amérique latine. Brièvement, il a passé en revue les principales recommandations et évoqué la fréquence avec laquelle on a insisté sur chacune d'elles à l'occasion de ces dix sessions. S'il est indéniable que dans certains

domaines de grands progrès ont été faits, notamment en ce qui concerne l'enseignement forestier au niveau universitaire, le développement des plantations forestières, les études sur la composition des peuplements hétérogènes et les qualités techniques de leur bois, ainsi que l'élaboration d'une terminologie forestière, la Commission a reconnu que d'autres n'ont pas été l'objet de toute l'attention voulue, malgré les recommandations instantes faites à leur propos. Parmi ceux-ci, il convient de mentionner les statistiques forestières, le problème de la fourniture de semences, les études de marchés, la normalisation des produits forestiers et la formation d'ouvriers forestiers. Par ailleurs, les progrès restent limités en ce qui concerne, entre autres, l'enseignement de niveau moyen, le renforcement des services forestiers, les études sur l'aménagement forestier et la sylviculture, la planification forestière et l'obtention, auprès des banques internationales, de crédits pour le secteur.

On a jugé que les futures activités de la Commission devraient s'inspirer des considérations ci-dessus.

61. Pour ce qui est de l'organisation des futures sessions de la Commission, les représentants ont été invités à envisager la possibilité de diviser ces sessions en trois phases, à savoir:
 - a) Sessions plénières initiales, d'une durée de deux jours à peu près, qui engloberaient l'approbation de l'ordre du jour, l'élection du Bureau, l'examen de la situation forestière en Amérique latine et du travail de la FAO ainsi qu'un bref exposé des principaux événements forestiers mondiaux;
 - b) Groupes de travail, qui traiteraient de questions d'intérêt spécial figurant à l'ordre du jour; le Comité des parcs nationaux et de la faune ainsi que celui de la recherche forestière s'inscriraient dans ces groupes. La durée de cette phase serait de trois ou quatre jours, deux groupes de travail pouvant siéger simultanément. Elle aurait pour principal objet d'approfondir davantage les débats sur les thèmes d'intérêt majeur;
 - c) Sessions plénières finales, où l'on examinerait les recommandations des groupes de travail, les activités futures de la Commission, diverses autres questions, ainsi que la date et le lieu de la prochaine session et où l'on adopterait le rapport.
62. Il a été décidé que le Secrétariat développerait cette proposition en consultation avec le Bureau de la onzième session de la Commission, puis qu'elle serait communiquée aux Etats Membres, pour examen.

XVI. SEPTIEME CONGRES FORESTIER MONDIAL

63. En l'absence de la délégation de l'Argentine, empêchée d'assister à la session de la Commission, M. Jack C. Westoby a fait ressortir aux représentants l'intérêt que présente pour l'Amérique latine le septième Congrès forestier mondial, qui se tiendra à Buenos Aires en 1972, et dont le succès devrait égaler celui des précédents, grâce à une organisation parfaite de la part du pays, aidé par la FAO, et, surtout, à la coopération régionale.

XVII. DIVERS

64. En réponse à une demande de la délégation des Etats-Unis, appuyée par la Commission, le Secrétariat s'est engagé à mettre à jour le "guide forestier" publié par le Bureau régional de la FAO. La délégation de la Bolivie a demandé que l'on envisage d'inscrire la question de l'aménagement des bassins versants à l'ordre du jour de la prochaine réunion. De son côté, le Secrétariat a fait savoir que le Programme des Nations Unies pour le développement vient d'approuver la convocation d'un séminaire relatif à l'influence de la forêt sur l'aménagement des bassins versants et la correction des torrents, qui se tiendra en Argentine au cours du prochain exercice.

XVIII. DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE SESSION

65. Au nom de leurs gouvernements respectifs, les représentants de la Bolivie, du Surinam et de Panama ont invité la Commission à tenir sa douzième session sur leur territoire. De son côté, le représentant de Cuba a renouvelé l'offre faite lors de la dixième session de la Commission pour que celle-ci tienne sa prochaine session à la Havane. La Commission a remercié les délégués de leurs aimables invitations et a décidé, conformément à l'Article IV.2 de son Règlement intérieur, de laisser au Directeur général de la FAO et à son Président, en consultation avec les gouvernements, le soin de fixer le lieu et la date de sa prochaine session.
66. Le Septième Congrès forestier mondial devant avoir lieu à Buenos Aires en 1972, la Commission a recommandé au Directeur général de fixer à 1973 ou 1974 la date de sa prochaine session.

LISTE DES PARTICIPANTS

Bureau

Président : - Pablo Rosero (Equateur)
Premier Vice-Président : - Carlos Claverie (Venezuela)
Deuxième Vice-Président : - Federico Bascope (Bolivie)
Troisième Vice-Président : - Keats C. Hall (Jamaïque)
Secrétaire : - Fernando Barrientos (FAO)
Secrétaire adjoint : - Julio Castellanos (FAO)
Rapporteur : - Fernando Hartwig (Chili)

M. J.C. Westoby, Directeur, Coordination du programme et des opérations,
Département des forêts, FAO, représentait le Directeur général de la FAO.

A. ETATS MEMBRES

Bolivie

Représentant : - Federico Bascope
Jefe, Servicio de Recursos Naturales Renovables
Ministerio de AA. CC. y Agricultura
La Paz

Chili

Représentant : - Fernando Hartwig
Director, División Forestal
Ministerio de Agricultura
Santiago

Costa Rica

Représentant : - Nilo Arce Saenz
Embajador de Costa Rica
Quito, Ecuador
Adjoint : - Israel Cordero Bolaños
Ministro Consejero, Cónsul General
Embajada de Costa Rica
Quito, Ecuador

Cuba

- Représentant : - Celso Carpio Camarotti, Ingeniero Forestal
Co-Director Proyecto Cuba-3, FAO
La Habana
- Adjoint : - René García Molina, Silvicultor
Jefe Sección Conservación Bosques y Fauna Silvestre
La Habana
- Conseiller : - Pierre J. Chapuis (FAO)

Equateur

- Représentant : - Pablo Rosero G.
Director General Servicio Forestal
Ministerio de la Producción
Quito
- Adjoints : - Teodoro Suarez M.
Jefe Departamento Forestal
Ministerio de la Producción
Quito
- Oswaldo Vivanco
Jefe Departamento Conservación
Ministerio de la Producción
Quito
- Luis Canadas
Jefe Departamento Investigación
Ministerio de la Producción
Quito
- Enrique Laso G.
Jefe Departamento Utilización
Ministerio de la Producción
Quito
- Fabián Jarrin
Co-Director Proyecto Educación
Ministerio de la Producción
Quito
- Mario Ordóñez
Jefe Bosques Protectores y Productores
Ministerio de la Producción
Quito
- Ramiro Garces
Supervisor Forestal
Ministerio de la Producción
Quito
- Angel Lovato
Jefe Parques Nacionales
Ministerio de la Producción
Quito

- José Vallejo
Jefe Divulgación Forestal
Ministerio de la Producción
Quito
- Eduardo García
Supervisor Forestal
Ministerio de la Producción
Quito
- Miguel Otero
Supervisor Forestal
Ministerio de la Producción
Quito
- José Torres
Sección Cartografía
Ministerio de la Producción
Quito
- Mauro Muñoz
Jefe Distrito Forestal El Oro
Ministerio de la Producción
Quito
- Jorge Vizcarra
Jefe Distrito Forestal Manabí
Ministerio de la Producción
Quito
- Hermel Cabrera
Jefe Distrito Forestal Guayas
Ministerio de la Producción
Quito
- Jorge Araujo
Jefe Distrito Forestal Pi-Chincha
Ministerio de la Producción
Quito
- Carlos González
Sección Ingeniería Forestal
Ministerio de la Producción
Quito
- Juan Salinas
Sección Silvicultura
Ministerio de la Producción
Quito
- Edmundo Acosta
Jefe Distrito Forestal Chimborazo
Ministerio de la Producción
Quito
- Gonzalo Morales
Jefe Distrito Forestal Loja
Ministerio de la Producción
Quito

- Galo Onate
Sección Conservación Pichincha
Ministerio de la Producción
Quito
- Luis Freire
Jefe Distrito Forestal Esmeraldas
Ministerio de la Producción
Quito
- Aníbal Arevalo
Sección Inventario
Ministerio de la Producción
Quito

- Conseillers :
- Ramón Clopez Boix
Director, Proyecto NN. UU./ FAO
Centro de Capacitación Forestal Conocoto
Quito
 - Miguel Cardoso e Silva
Experto Forestal FAO
Quito
 - Cedomir Jankovic
Asesor en Manejo de Bosques y Silvicultura de FAO
Quito
 - Siegfried Dudek
Experto en Tecnología de la madera de FAO
Quito
 - Jan Tronsgaard
Experto Forestal de FAO
Quito

Etats-Unis d'Amérique
(Porto Rico)

- Représentant : - Edward P. Cliff
Chief, Forest Service
US Department of Agriculture
Washington, D.C.
- Adjoints :
- Frank Wadsworth
Director, Institute of Tropical Forestry
Rio Piedras
 - Myron D. Sutton
Assistant Chief, Division of International Affairs
National Parks Service
Department of the Interior
Washington, D.C.

France
(Guyane et Antilles françaises)

Représentant : - Robert E.A. Mulard
Directeur de l'Office national des forêts
Cayenne, Guyane française

Honduras

Représentant : - Danilo Cueva Pineda
Director General de Recursos Forestales y Caza
Secretaría de Recursos Naturales
Tegucigalpa

Jamaïque

Représentant : - Keats C. Hall
Conservator of Forests
Forest Department
Kingston

Mexique

Représentant : - Fernando Ibarra Morales
Vice-Cónsul de México
Quito, Ecuador

Nicaragua

Représentant : - Julio César Alegria
Embajador de Nicaragua
Quito, Ecuador

Conseiller : - Humberto Tasaico, Ingeniero Forestal
Asesor del Gobierno de Nicaragua
Puerto Cabezas

Panama

Représentant : - Ricardo M. Gutierrez Romero
Director General de Recursos Naturales Renovables
Ministerio de Agricultura y Ganadería
Panamá

Paraguay

Représentant : - Ambrosio A. Vergara
Primer Secretario
Embajada de Paraguay
Quito, Ecuador

Pays-Bas
(Surinam)

Représentant : - Adrian Tileman Vink
Deputy Conservator of Forests
Surinam Forest Service
Paramaribo

Pérou

Représentant : - Emilio G. David
Ingeniero Agrónomo y Forestal
Director del Programa Académico
Universidad Nacional Agraria La Molina
Lima

Conseiller : - Rudolf Hofmann
Experto para Vida Silvestre, FAO
Lima

Royaume-Uni
(Honduras britannique)

Représentant : - John Wyatt Smith
Forestry Adviser
Ministry of Overseas Development
London, England

Trinité et Tobago

Représentant : - Bal Siew Randial
Conservator of Forests
Forest Division
Port-of-Spain

Venezuela

Représentant : - Carlos Claverie R.
Dirección de Recursos Naturales Renovables
Ministerio de Agricultura
Caracas

B. NATIONS UNIES ET AGENCES SPECIALISTES

Nations Unies et Programme de développement des Nations Unies

- Erich Lang
Resident Representative
United Nations Development Programme
Quito, Ecuador
- Norberto Sanchez Mejorada
Senior Agricultural Adviser
FAO Representative to Ecuador
Quito, Ecuador

Programme alimentaire mondial

- Pablo Stone
Projects Officer
Quito, Ecuador

C. OBSERVATEURS

a) Pays

Canada : - Elwyn N. Doyle
Coordinator International Project
Canadian Forestry Service
Ottawa

b) Organisations internationales

Banque inter-américaine de développement

- Carlos A. Lopez Ibañez
Especialista Forestal, BID
Washington, D.C. USA

Comité latino-américain des parcs nationaux

- Marfa Buchinger
Secretaria Ejecutiva, CLAPN
Washington, D.C., USA

Institut inter-américain des sciences agricoles

- Thomas A. McKensie
Jefe, Departamento Ciencias Forestales
IICA-CEI
Turrialba
Costa Rica
- Jorge Ramsay
Jefe de Programas y Representante Oficial en Ecuador
Quito, Ecuador
- Hugo Alvarez
Representante Oficial en Bolivia
La Paz, Bolivia

Institut latino-américain de recherche et de formation professionnelle forestières

- Rafael E. Viloria Díaz
Presidente, IFLAIC
Mérida, Venezuela
- Gerard Hubert Raetz
Ingeniero Forestal, IFLAIC
Mérida, Venezuela

Organisation des Etats américains

- Flavio Bazan
Consejero Forestal, Oficina de Desarrollo Regional
Washington, D.C. , USA

D. ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

- Jack C. Westoby
Directeur, Coordination du programme et des opérations
Département des forêts
FAO
Rome, Italie
- Louis Huguet
Directeur, Service des opérations
Département des forêts
FAO, Rome , Italie
- Fernando Barrientos
Fonctionnaire forestier régional
Bureau régional de la FAO pour l'Amérique latine
Santiago, Chili
- Julio Castellanos
Fonctionnaire forestier
Bureau régional de la FAO pour l'Amérique latine
Santiago, Chili
- Seppo Raissanen
Chef du Groupe consultatif FAO/CEPAL/ONUDI et industries
forestières
Santiago, Chili
- Kenton R. Miller
Fonctionnaire forestier
Sous-Division de la conservation de la faune et des forêts
Département des forêts
FAO
Rome, Italie
- Lars O.G. Kropp
Fonctionnaire du Service juridique de la FAO
Rome, Italie
- María Luisa M. de Castro
Adjoint administratif
Bureau régional de la FAO pour l'Amérique latine
Santiago, Chili

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'Ordre du jour
2. Election du Bureau
3. Situation de la foresterie en Amérique latine
4. Questions politiques
 - (a) Modernisation des institutions dans l'intérêt du développement forestier en Amérique latine
 - (b) Education et formation forestières en Amérique latine
 - (c) Développement des industries forestières en Amérique latine
 - (d) L'apport de la foresterie à la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement
5. Activités ordinaires de la Commission
 - (a) Programme de travail du Département des forêts de la FAO
 - (i) Recommandations de la Commission pour le programme de travail du Département à moyen et à long termes
 - (ii) Collaboration de la Commission à la révision de l'étude FAO : " Politique, législation et administration forestières "
 - (b) Aide extérieure au secteur forestier dans les pays d'Amérique latine
 - (c) Activités des organes subsidiaires de la Commission
 - (i) Comité de la recherche forestière
 - (ii) Comité des parcs nationaux et de la faune
 - (d) Comité de la mise en valeur des forêts dans les tropiques
 - (e) Activités futures de la Commission
6. Septième Congrès forestier mondial
7. Questions diverses
8. Date et lieu de la prochaine session
9. Adoption du rapport

COMMISSION DES FORETS POUR L'AMERIQUE LATINE
Onzième session

FO:LAFC-70/Rep.
ANNEXE 3

LISTE DES DOCUMENTS

Point de l'ordre du jour	Symbole du Document	Titre du document
1	- FO:LAFC-70/1	: - Ordre du jour provisoire
5(a)ii	- FO:LAFC-70/2	: - Révision de l'étude FAO : "Politique, législation et administration forestières" - Note du Secrétariat
5(b)	- FO:LAFC-70/3	: - L'aide extérieure au secteur forestier dans les pays d'Amérique latine - Note du Secrétariat
5(a)i	- FO:LAFC-70/4	: - Programme de travail du Département des forêts de la FAO - Note du Secrétariat
4(b)	- FO:LAFC-70/5	: - Enseignement et formation en matière de foresterie en Amérique latine, par H.L. Shirley et J. Prats Llauredo
4(d)	- FO:LAFC-70/6	: - Contribution de la foresterie à la Deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement - Note du Secrétariat
4(a)	- FO:LAFC-70/7	: - Modernisation des institutions dans l'intérêt du développement forestier en Amérique latine - Note du Secrétariat
3	- FO:LAFC-70/8	: - La situation forestière en Amérique latine (1968-70) - Note du Secrétariat
4(c)	- FO:LAFC-70/9	: - Développement des industries forestières en Amérique latine - Note du Secrétariat

COMITE DES PARCS NATIONAUX ET DE LA FAUNE
Troisième Session

FO:LAFC-70/Rep.
ANNEXE 4

RAPPORT

I. INTRODUCTION

1. La troisième session du Comité des parcs nationaux et de la faune s'est tenue à Quito du 11 au 12 Novembre 1970, à l'aimable invitation du Gouvernement de l'Equateur.
2. Y ont assisté des délégués des 14 pays suivants: Bolivie, Chili, Costa Rica, Equateur, Etats-Unis d'Amérique (Porto-Rico), France (Guyane Française et Antilles), Honduras, Jamaïque, Mexique, Pays-Bas (Surinam), Panama, Royaume-Uni (Honduras Britannique), Trinité et Tobago et Venezuela. Y ont également pris part des représentants des Nations Unies, du Programme des Nations Unies pour le développement, du Programme alimentaire mondial, ainsi que des observateurs de la Banque Inter-américaine pour le Développement (BID), du Comité Latinoaméricain des parcs nationaux (CLAPN), du "Fondo de los hermanos Rockefeller" (RBF), de l'Institut latinoaméricain d'études et de formation forestières (IFLAIC), de l'Institut interaméricain de Sciences agricoles de l'OEA (IICA), et de l'Organisation des Etats américains (OEA). La liste des participants est jointe à l'annexe 4-a. M. K. Miller (FAO) assumait les fonctions de Secrétaire du Comité.

II. ORDRE DU JOUR ET DOCUMENTATION

3. Le Comité a approuvé l'ordre du jour révisé (FO:LAFC/NPW-70/1, Rev.1) figurant à l'annexe 4-b et examiné les documents reproduits dans l'annexe 4-c.

III. ELECTION DU BUREAU

4. M. I.N. Costantino (Argentine) a été réélu Président du Comité. En son absence, la Présidence a été assurée par M. Pablo Rosero (Equateur). MM. F. Hartwig (Chili) et R. Gutiérrez (Panama) ont été élus respectivement premier et deuxième Vice-Président.

IV. L'AMENAGEMENT DES PARCS NATIONAUX ET DE LA FAUNE AU COURS DE LA PERIODE 1967/1970 -
DIFFICULTES ET PROGRES

5. Les délégués ont informé le Comité des progrès réalisés au cours du dernier exercice biennal.
6. Entre autres obstacles majeurs auxquels se sont heurtés les programmes d'aménagement des parcs nationaux et de la faune, on a signalé les suivants: manque d'études permettant de ordier davantage d'aires de loisirs tant dans les zones rurales qu'à proximité des centres urbains; absence d'une méthodologie agréée pour la classification des différents types de zones forestières ainsi que pour

la planification des parcs nationaux; manque de législations appropriées et de moyens pour les mettre en vigueur, contrôle insuffisant de la chasse et de la capture des animaux protégés par la loi; manque de personnel formé à l'aménagement des parcs nationaux et de la faune et budget inadéquat .

7. Entre autres progrès, on a mentionné les suivants: accroissement des superficies consacrées aux parcs et réserves; construction de postes de garde et d'installations aux fins de recherche et de récréation publique; élaboration et exécution de divers plans d'aménagement de parcs et de réserves d'animaux, dont certains ont été publiés. On a également fait remarquer l'intérêt croissant que suscitent les questions de conservation et noté que certains pays ont augmenté leurs budgets et renforcé leurs services responsables des parcs et de la faune.

V. TENDANCES DE L'AMENAGEMENT DES PARCS NATIONAUX ET DE LA FAUNE EN AMERIQUE LATINE

8. L'examen des activités entreprises dans le domaine des parcs nationaux et des réserves d'animaux depuis la dernière réunion du Comité, révèle que l'on tend incontestablement à planifier l'aménagement et le développement des parcs nationaux et des réserves, à traiter les problèmes des parcs et de la faune sous l'angle régional, et à former des cadres capables de diriger l'exécution de programmes en la matière et d'étudier toute la gamme des ressources naturelles, historiques et culturelles, pour préserver ces valeurs du plus haut intérêt national. On a également souligné l'intensification des recherches visant à fonder sur des bases scientifiques l'aménagement desdites ressources.
9. Le Comité a pris note des recommandations de la cinquième session de la Commission des forêts pour l'Amérique du Nord (Ottawa, Canada, septembre 1969) relevant de son domaine.
10. Reconnaissant que l'hémisphère doit s'efforcer d'assurer la conservation des oiseaux migrateurs, le Comité a proposé que la Commission présente la recommandation suivante aux Gouvernements et au Directeur général de la FAO.

RECOMMANDATION No. 1

CONSIDERANT:

1. Que, lors de sa troisième session (Mexique, 1967) la Commission des forêts pour l'Amérique du Nord a jugé nécessaire une coordination entre les pays de toute l'Amérique pour la conservation des oiseaux migrateurs;
2. Que ladite Commission a envoyé à la dixième session de la Commission des forêts pour l'Amérique latine (Port of Spain, 1967), une communication à ce propos qui lui est parvenue trop tard pour qu'elle puisse l'examiner;
3. Que lors de sa deuxième session (Rome, 1969), le Comité de la mise en valeur des forêts dans les tropiques a recommandé à la FAO de stimuler l'étude des effets qu'ont les méthodes forestières sur les oiseaux migrateurs et de confier ces problèmes aux Commissions régionales des forêts;

RECOMMANDER:

D'entreprendre une étude régionale sur le problème des oiseaux migrateurs afin de:

- a. Identifier les espèces d'oiseaux qui, du fait de leur migration internationale, dépendent de la conservation d'un milieu favorable dans plusieurs pays de la région;
- b. Déterminer les principales routes de migration;
- c. Cerner la nature des dangers les plus imminents qui menacent ces oiseaux; et de
- d. Décider des mesures à prendre en priorité pour protéger ces espèces. Par exemple: coordination des législations nationales, mise en vigueur de ces dernières et création de réseaux régionaux de refuges situés sur les parcours migratoires.

VI. DECLARATION DE PRINCIPLE: CADRE POUR LA FORMULATION D'UNE POLITIQUE EN MATIERE DE PARCS NATIONAUX

11. Lors de sa deuxième session, en 1967, le Comité avait demandé à la FAO de rédiger, en collaboration avec M. I.N. Constantino, auteur du document "Les parcs nationaux en Amérique latine" (FO:LAFC/NPW-67/3), un projet de Déclaration qui lui serait soumis à sa troisième session.
12. Cette Déclaration (FO:LAFC/NPW-70/3, Annexe 1) a été adoptée par le Comité, qui en a félicité le Secrétariat. Toutefois, on a signalé la nécessité d'établir une terminologie qui comporte la définition des concepts les plus usités en matière de parcs nationaux et de faune.

VII. LEGISLATION EN MATIERE DE FAUNE ET DE PARCS NATIONAUX

13. Le secrétariat a présenté l'étude intitulée "Legislation sur la faune et les parcs nationaux en Amérique latine, étude comparative" (FO:LAFC/NPW-70/3, Annexe 2), résumé d'un texte complet sur ce sujet. De l'avis du Comité, il serait du plus haut intérêt que les pays disposent au plus tôt de la version espagnole de ce texte.
14. Le Comité a insisté sur le fait que, dans divers pays de la région, il n'existe encore aucune législation appropriée en matière de faune et de parcs nationaux. On a également relevé les contradictions et faiblesses qu'accusent l'administration, les pratiques de chasse autorisées et la commercialisation des animaux sauvages.

VIII. CONSERVATION DE LA VIGOGNE

15. Le document intitulé: "Programme provisoire pour la conservation et l'utilisation future de la vigogne" (FO:LAFC/NPW-70/4), jette les bases d'un éventuel projet multinational pour la conservation de la vigogne. Partant de l'expérience du Pérou avec sa réserve nationale de "Pampas Galeras", on a proposé un programme prévoyant des postes de contrôle, une législation, des moyens de formation et d'étude ainsi que le financement nécessaire à ces fins.

16. Le Comité a jugé de la plus haute importance ce programme qui intéresse essentiellement l'Argentine, la Bolivie, le Chili et le Pérou.
17. Le Comité a pris note de la Convention sur la vigogne signée par les Gouvernements du Pérou et de la Bolivie et il a proposé que la Commission présente la recommandation suivante aux Gouvernements intéressés et au Directeur général de la FAO.

RECOMMANDATION No. 2

CONSIDERANT:

1. Que la vigogne vit sur les hauts plateaux de la Bolivie, du Pérou, de l'Argentine et du Chili;
2. Qu'en conséquence, il convient de la protéger dans ce milieu écologico-géographique qui débordé les frontières politiques desdits pays;
3. Que les pays mentionnés s'efforcent, séparément, d'assurer cette protection, mais que ces efforts sont encore insuffisamment coordonnés pour atteindre pleinement cet objectif;
4. Qu'il existe, entre le Pérou et la Bolivie, un projet bilatéral de protection de la vigogne auquel pourraient adhérer l'Argentine et le Chili;

RECOMMANDE:

- a. D'inviter la FAO à promouvoir un projet régional destiné à coordonner les efforts pour protéger efficacement la vigogne.
 - b. De soumettre ce projet, élaboré par l'intermédiaire de cette même Organisation, à l'examen de la Réunion Technique sur la Vigogne, qui se tiendra à Lima (Pérou) en 1971;
 - c. D'inviter la FAO à se mettre en rapport avec le PNUD et la BID pour obtenir le financement de ce projet régional de protection et de développement de la vigogne.
18. Le Comité a insisté sur la nécessité d'interdire tout commerce de la vigogne et de ses produits. Il a jugé en outre que s'imposent des mesures en vue de la conservation non seulement de cet animal et d'autres espèces en voie de disparition, mais aussi des animaux de grande valeur soumis à une exploitation irrationnelle.

Le Comité a proposé que la Commission présente la recommandation suivante aux Gouvernements et au Directeur général de la FAO:

RECOMMANDATION No. 3

CONSIDERANT:

1. Qu'il existe dans notre région des milieux écologiques de valeur contenant une flore et une faune uniques en voie de disparition;
2. Que les pays de notre région, faute de moyens financiers, ne peuvent accorder toute l'attention voulue à la conservation de ces milieux écologiques à des fins scientifiques, culturelles, sociales et économiques;
3. Que les pays développés, tant au sein des Congrès internationaux que dans les publications, pressent nos pays de protéger ces espèces pour le bien de l'humanité;
4. Que la conservation des valeurs génétiques menacées de disparition constitue un problème universel;

RECOMMANDE:

- a. D'inviter la FAO à envisager l'exécution, avec l'aide d'autres organismes internationaux spécialisés en la matière, d'études visant à déterminer les zones menacées à protéger de toute urgence;
- b. D'obtenir des pays qu'ils mettent en oeuvre des programmes spéciaux pour atteindre les buts précités;
- c. D'inviter les Gouvernements à élaborer des programmes d'information du public dans ce domaine;
- d. D'inviter la FAO à évaluer les besoins en spécialistes de la conservation, afin à la fois de protéger les ressources menacées et de favoriser un tourisme contrôlé, le cas échéant;
- e. D'inviter les gouvernements à accorder, dans leur budget annuel, la priorité voulue à la conservation des zones naturelles et culturelles d'intérêt national;
- f. D'inviter le Programme des Nations Unies pour le développement à inclure dans son budget un poste spécial en faveur des programmes de conservation à priorité élevée.

IX. EXPERIENCE ACQUISE PAR LA COLOMBIE EN CINQ ANS D'AMENAGEMENT DE PARCS NATIONAUX

19. Rares sont les pays latinoaméricains ayant à leur actif cinq ans d'expérience suivie dans le domaine de la planification, de l'aménagement et du développement des parcs nationaux, fondés sur des projets concrets. Le Secrétariat avait résumé le document "Mémoire sur le développement des parcs nationaux en Colombie" pour le présenter à la troisième session sous le titre "Cinq ans d'aménagement de parcs nationaux en Colombie" (FO:LAFC-70/5).

20. Le Comité a pris connaissance des réalisations et problèmes expérimentés dans la planification et l'exécution des plans d'aménagement et de développement des parcs nationaux de l'île de Salamanca y Tayrona, ainsi que des recommandations qui se dégagent de cette expérience sous l'angle législatif, administratif et éducatif.
21. Etant donné le manque de directives et d'orientation pour la planification des parcs nationaux, le Comité a proposé que la Commission présente la recommandation suivante aux Gouvernements et au Directeur général de la FAO.

RECOMMANDATION No. 4

Il est recommandé à la FAO d'envisager la possibilité de préparer, en coopération avec d'autres institutions spécialisées, une étude préliminaire sur la méthodologie en matière de planification, de développement et d'aménagement des parcs nationaux.

X. FORMATION DE PERSONNEL A L'AMENAGEMENT DES PARCS NATIONAUX ET DE LA FAUNE

22. Le Comité a examiné le document "Formation de Personnel à l'aménagement des parcs nationaux" (FO/LAFC/NPW-70/2), qui fait état des besoins en techniciens et personnel de niveau intermédiaire, aptes à mener à bien les programmes relatifs aux actuels et futurs parcs et réserves d'animaux sauvages en Amérique latine. On a jugé opportune la proposition d'inclure les questions de conservation dans les programmes universitaires, de procéder à des cours de brève durée et de créer un ou plusieurs centres régionaux de formation.
23. Le Comité a pris note des divers cours donnés au centre de Conocoto (Equateur) et dans quelques facultés forestières, sous le patronage de l'IICA et de la FAO, au niveau régional.
24. En conclusion, le Comité a proposé que la Commission présente la recommandation suivante aux Gouvernements et au Directeur général de la FAO.

RECOMMANDATION No. 5

Il est recommandé:

1. De renforcer, dans le programme d'études des ingénieurs forestiers des universités latinoaméricaines, la formation en matière de parcs nationaux et de faune;
2. Que la FAO, avec la coopération des institutions internationales compétentes, intensifie les efforts visant à créer un centre régional de formation de niveau intermédiaire dans le domaine des parcs nationaux et de la faune.

XI. DIVERS

25. Les représentants du "Fondo de los Hermanos Rockefeller" (RBF) ont exprimé leur satisfaction d'avoir été invités à la réunion du Comité et ont fait part de leurs observations sur les programmes de conservation auxquels ils ont rendu visite au cours de leur récent voyage en Amérique latine.

26. Après la clôture de sa session, le Comité a été saisi d'un document intitulé: "La faune sauvage, produit de la terre" (FO:LAFC/NPW-70/6). Ce document n'a pu être examiné, mais il a été distribué aux délégués, pour information.
 27. Le Secrétaire a été prié de remercier Messieurs Wanderbilt Duarte de Barros, Simon M. Franky, Rodolfo E. Hernández Corzo et Harold E. Strang pour leur précieux concours aux débats du Comité.
- Le Secrétaire a été également invité à exprimer à Monsieur Italo M. Costantino le regret du Comité de n'avoir pu bénéficier de sa présence.

XII. DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE SESSION

28. Le Comité a décidé de laisser au Directeur général de la FAO le soin de fixer, en consultation avec son Président, la date et le lieu de sa quatrième session.

LISTE DES PARTICIPANTS

Bureau

Président : - Pablo Rosero (Equateur)*
Premier Vice-Président : - Fernando Hartwig (Chili)
Deuxième Vice-Président : - Ricardo M. Gutiérrez Romero (Panama)
Secrétaire : - K.R. Miller (FAO)

* M. Italo Costantino (Argentine) a été réélu Président du Comité; en son absence, M. P. Rosero l'a représenté.

A. ETATS MEMBRES

Bolivie : - Federico Bascope
Jefe, Servicio de Recursos Naturales Renovables
Ministerio de AA.CC. y Agricultura
La Paz

Chili : - Fernando R. Hartwig
Director, División Forestal
Ministerio de Agricultura
Santiago

Costa Rica : - Nilo Arce Saenz
Embajada de Costa Rica
Quito, Ecuador

- Israel Cordero Bolaños
Ministro Consejero, Cónsul General
Embajada de Costa Rica
Quito, Ecuador

Equateur : - Pablo Rosero G.
Director General del Servicio Forestal
Ministerio de la Producción
Quito

- Teodoro Suarez M.
Jefe de Departamento Forestación
Ministerio de la Producción
Quito

- Oswaldo Vivanco
Jefe de Departamento Conservación
Ministerio de la Producción
Quito
- Luis Cañadas
Jefe de Departamento Investigación
Ministerio de la Producción
Quito
- Enrique Laso G.
Jefe Departamento Utilización
Ministerio de la Producción
Quito
- Fabián Jarrin V.
Co-Director del Proyecto de Educación
Ministerio de la Producción
Quito
- Mario Ordóñez
Jefe Bosques Protectores y Productores
Ministerio de la Producción
Quito
- Ramiro Garces
Supervisor Forestal
Ministerio de la Producción
Quito
- Angel Lovato
Jefe Parques Nacionales
Ministerio de la Producción
Quito
- José Vallejo
Jefe Divulgación Forestal
Ministerio de la Producción
Quito
- Eduardo Garcia
Supervisor Forestal
Ministerio de la Producción
Quito
- Miguel Otero
Supervisor Forestal
Ministerio de la Producción
Quito
- José Torres
Sección Cartografía
Ministerio de la Producción
Quito
- Mauro Muñoz
Jefe Distrito Forestal El Oro
Ministerio de la Producción
Quito

- Jorge Vizcarra
Jefe Distrito Forestal Manabí
Ministerio de la Producción
Quito
- Hermel Cabrera
Jefe Distrito Forestal Guayas
Ministerio de la Producción
Quito
- Jorge Araujo
Jefe Distrito Forestal Pichincha
Ministerio de la Producción
Quito
- Carlos Gonzalez
Sección Ingeniería Forestal
Ministerio de la Producción
Quito
- Juan Salinas
Sección Silvicultura
Ministerio de la Producción
Quito
- Edmundo Acosta
Jefe Distrito Forestal Chisborazo
Ministerio de la Producción
Quito
- Gonzalo Morales
Jefe Distrito Forestal Loja
Ministerio de la Producción
Quito
- Galo Onate
Sección Conservación Pichincha
Ministerio de la Producción
Quito
- Luis Freire
Jefe Distrito Forestal Esmeraldas
Ministerio de la Producción
Quito
- Anibal Arevalo
Sección Inventarios
Ministerio de la Producción
Quito

Conseillers : - Ramón Clopes Boix
Director, Proyecto NN. UU. /FAO
Centro de Capacitación Forestal
Conocoto
Quito

- Miguel Cardoso e Silva
Experto Forestal FAO
Quito

- Cedomir Jankovic
Asesor en Manejo de Bosques y Silvicultura de FAO
Quito
- Siegfried Dudek
Experto en Tecnología de la Madera de FAO
Quito
- Jan Troensegaard
Experto Forestal de FAO
Quito

Etats-Unis : - Edward P. Cliff
d'Amérique Chief, Forest Service
(Porto Rico) US Department of Agriculture
Washington, D.C.

- Frank Wadsworth
Director, Institute of Tropical Forestry
Rio Piedras

- Luis Rivera Brenes
Secretario de Agricultura
Santurce

France : - Robert E.A. Mulard
(Guyane Directeur de l'Office National des Forêts
française) Cayenne, Guyane française

Honduras : - Danilo Cueva Pineda
Director General de Recursos Forestales y Caza
Secretaría de Recursos Naturales
Tegucigalpa

Jamaïque : - Keats C. Hall
Conservator of Forests
Forest Department
Kingston

Mexique : - Fernando Ibarra Morales
Vice-Cónsul de México
Embajada de México
Quito, Ecuador

Panama : - Ricardo M. Gutierrez Romero
Director General de Recursos Naturales Renovables
Ministerio de Agricultura y Ganadería
Panamá

Pays-Bas : - Adriaan Tileman Vink
(Surinam) Deputy Conservator of Forests
Surinam Forest Service
Paramaribo, Surinam

Royaume-Uni : - John Wyatt-Smith
(Honduras Forestry Adviser
britannique) Ministry of Overseas Development
 London, England

Trinité et :- Bal Siew Ramdial
Tobago Conservator of Forests
 Forest Division
 Port-of-Spain

Venezuela :- Carlos Claverie Rodriguez
 Dirección de Recursos Naturales Renovables
 Ministerio de Agricultura
 Caracas

B. NATIONS UNIES ET AGENCES SPECIALISEES

Nations Unies et Programme des Nations Unies pour le développement

- Norberto Sanchez Mejorada
Asesor Agrícola Principal
Representante de FAO en el Ecuador
Quito, Equateur

Programme alimentaire mondial

- Pablo Stone
Oficial de Proyectos
Quito, Equateur

C. ORGANISATIONS INTERNATIONALES

Banque inter-américaine de développement

- Carlos A. Lopez Ibañez
Especialista Forestal
Washington, D.C., Etats-Unis d'Amérique

Comité latino-américain des parcs nationaux

- María Buchinger
Secretaria Ejecutiva, CLAPN
Washington, D.C., Etats-Unis d'Amérique

Institut inter-américain des sciences agricoles

- Thomas A. McKenzie
Jefe, Departamento de Ciencias Forestales
IICA-CEI
Turrialba, Costa Rica

- Jorge Ramsay
Jefe de Programas y Representante Oficial en Ecuador
Quito, Equateur

- Hugo Alvarez
Representante Oficial en Bolivia
La Paz, Bolivia

Institut latino-américain de recherche et de formation professionnelle forestières

- Rafael E. Vilorio Diaz
Presidente, IFLAIC
Mérida, Venezuela
- Gerald Hubert Raets
Ingeniero Forestal
IFLAIC
Mérida, Venezuela

Organisation des Etats américains

- Flavio Bazan
Consejero Forestal
Oficina de Desarrollo Regional
Washington, D.C. , USA

Fondation des Frères Rockefeller (Rockefeller Brothers Fund)

- John R. Camp
Consultant, Rockefeller Brothers Fund
New York, N.Y., USA
- William S. Moody
Associate, Rockefeller Brothers Fund
New York, N.Y., USA

D. ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE (FAO)

- Fernando Barrientos
Fonctionnaire forestier régional
Bureau régional de la FAO pour l'Amérique latine
Santiago, Chili
- Julio Castellanos
Fonctionnaire forestier
Bureau régional de la FAO pour l'Amérique latine
Santiago, Chili
- Rudolf Hofmann
Expert de la faune sauvage
Mission d'Assistance technique de la FAO
Lima, Pérou
- Lars O.G. Kropp
Fonctionnaire du Service juridique de la FAO
FAO, Rome, Italie

- Kenton R. Miller
Fonctionnaire forestier
Sous-Division de la conservation de la faune et des forêts
Département des forêts
FAO, Rome, Italie

- Marfa Luisa M. De Castro
Assistante administrative
Bureau régional de la FAO pour l'Amérique latine
Santiago, Chili

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Election du Bureau
3. Problèmes et progrès réalisés dans le domaine de l'aménagement des parcs nationaux et de la faune, 1967-1970
4. Tendances dans le domaine de l'aménagement des parcs nationaux et de la faune en Amérique latine
 - a) Déclaration de principes -- modèle pour servir de base à la formulation d'une politique en matière de parcs nationaux
 - b) Législation en matière de faune sauvage et de parcs nationaux en Amérique latine - Etude comparative
5. Programme provisoire pour la conservation et l'utilisation future de la vigogne
6. Cinq ans d'aménagement des parcs en Colombie
7. Formation du personnel des parcs nationaux
8. Programme de travail futur
9. Questions diverses
10. Adoption du rapport.

COMITE DES PARCS NATIONAUX ET DE LA FAUNE
Troisième session

FO:LAFC-70/Rep.
Annexe 4-c

LISTE DES DOCUMENTS

<u>Point de l'ordre du jour</u>	<u>Symbole du document</u>	<u>Titre du document</u>
1	- FO:LAFC/NPW-70/1	: - Ordre du jour provisoire
7	- FO:LAFC/NPW-70/2	: - Formation du personnel des parcs nationaux, par Harold Edgard Strang et Wanderbilt Duarte de Barros
4	- FO:LAFC/NPW-70/3	: - Tendances dans le domaine de l'aménagement des parcs nationaux et de la faune en Amérique latine - Note du Secrétariat
5	- FO:LAFC/NPW-70/4	: - Programme provisoire pour la conservation et l'utilisation future de la vigogne, par Rudolf K. Hofmann
6	- FO:LAFC/NPW-70/5	: - Cinq ans d'aménagement de parcs en Colombie - Résumé , par Simón Max Franky
4	- FO:LAFC/NPW-70/6	: - La faune sauvage, produit de la terre, par Rodolfo Hernández Corzo.

RAPPORT

I. INTRODUCTION

1. Le Comité régional de la recherche forestière a tenu sa deuxième session à Quito les 13 et 14 novembre 1970, immédiatement avant la onzième session de la Commission des forêts pour l'Amérique latine.
2. Les représentants de seize pays ainsi que du Programme des Nations Unies pour le développement et du Programme alimentaire mondial y ont participé et cinq organisations internationales ont envoyé des observateurs. La liste des participants constitue l'Annexe 5-a du présent document.

II. ORDRE DU JOUR ET DOCUMENTATION

3. Le Comité a approuvé, tel quel, l'ordre du jour provisoire (FO:LAFC/FR-70/1) joint en Annexe 5-b et examiné les documents reproduits dans l'Annexe 5-c.

III. TACHES MENEES A BIEN DEPUIS LA DERNIERE SESSION

4. Depuis sa dernière session, le Comité a mené à bien les principales activités suivantes : a) Mise au point et publication d'un rapport sur la situation des seize institutions de recherche de la région (FO:LAFC/FR-70/4); b) Participation à la deuxième session du Comité FAO de la mise en valeur des forêts dans les tropiques; c) Préparation d'un projet de programme de recherche pour l'Institut latino-américain de recherche et de formation forestières de Mérida (Venezuela); d) Exécution en 1970 d'une enquête sur les besoins de quinze des principales institutions de recherche de la région.

IV. PROGRES DE LA RECHERCHE EN AMERIQUE LATINE

5. La majeure partie de la session a été consacrée aux rapports oraux de chacun des représentants sur les progrès récents en matière de recherche forestière. A titre d'introduction, on a examiné la situation des enquêtes publiques effectuées en 1967 sur l'exploitation forestière, en se fondant sur le document FO:LAFC/FR-70/4. Ce débat a permis de dégager les conclusions suivantes : a) Des recherches sont en cours dans tous les pays représentés à la session, qui tous se heurtent à des problèmes forestiers justifiant des recherches plus poussées qu'ils espèrent pouvoir entreprendre ; b) Il se confirme, comme établi en 1967, que nombre des problèmes forestiers à l'étude sont communs à plusieurs pays. A citer, entre autres exemples, la régénération des pins, des eucalyptus et des espèces de feuillus tropicaux à croissance rapide, l'utilisation du bois des peuplements tropicaux mixtes et l'aménagement des plantations; c) On a constaté que plusieurs institutions se livrent à des travaux de recherche parallèles, mais qu'il n'y a pas entre elles la communication voulue; d) Divers organismes internationaux ont signalé de nouvelles possibilités de bourses d'études et de formation pour le personnel de recherche.

V. BESOINS FUTURS

6. Le Comité a passé en revue les besoins des institutions de recherche forestière de la région, tels que les expose le document FO:LAFC/FR-70/4. Il s'agit là, a-t-on estimé, d'un énoncé approprié des besoins actuels qui devrait être porté à l'attention des gouvernements de la région.

VI. POSSIBILITES D'UN RESSERREMENT DE LA COORDINATION

7. Le Comité a convenu qu'il est indispensable de resserrer la coordination entre les institutions de recherche de la région et a signalé qu'on peut promouvoir cette coordination en élargissant les relations grâce à la publication de rapports et l'organisation d'entrevues entre les directeurs et le personnel scientifique de ces institutions.

VII. FUTUR PROGRAMME DE TRAVAIL

8. Le Comité a examiné le mandat que lui a confié la Commission (Doc. FO:LAFC-67/Rep.), à savoir : "Promouvoir le développement et la collaboration en matière de recherche forestière dans la région et en diffuser les résultats". Il a reconnu que, vu l'ampleur de la tâche, les résultats ne sauraient être que progressifs si l'on se contente de travailler par correspondance. Le Comité a néanmoins proposé un plan d'action visant à : a) identifier les problèmes forestiers revêtant la toute première priorité pour la recherche régionale; b) déterminer la mesure dans laquelle les recherches sur les problèmes forestiers régionaux peuvent être coordonnés spontanément par les institutions existantes; c) identifier les problèmes particuliers qui, étant communs à tant de zones de la région, peuvent se résoudre au mieux grâce à des communications directes entre experts scientifiques, au sein de groupes de travail officieux; d) examiner les possibilités de resserrer la collaboration entre les experts scientifiques latinoaméricains et l'Union internationale des organisations de recherche forestière (IUFRO); et e) tenir la Commission au courant, lors de ses sessions, de l'aide extérieure dont ont besoin les institutions de recherche sur les problèmes forestiers régionaux (par exemple, formation au niveau supérieur et réunions techniques).

VIII. ELECTION DU BUREAU

9. Le Comité a élu à l'unanimité les membres suivants, qui assumeront leur mandat jusqu'à sa prochaine session :

Président	: Frank H. Wadsworth (USA)
Premier Vice-Président	: Federico Bascopé Vargas (Bolivie)
Deuxième Vice-Président	: José Rodríguez Sánchez (Venezuela)

IX. RECOMMANDATIONS A LA COMMISSION

10. Le Comité présente à la Commission les recommandations ci-après pour examen et suite à donner appropriée :

- a. Le Comité, conscient de ce que les institutions de recherche de la région se heurtent à une série de limitations qui les entravent gravement dans leurs tâches, recommande que la Commission appelle l'attention des Gouvernements de la région sur l'importance que revêtent, pour mener à bien un programme progressif de recherche, les impératifs suivants :
 - i) Les gouvernements des pays et les organismes internationaux d'assistance technique ne doivent plus désormais considérer la recherche forestière en Amérique latine comme un simple moyen de résoudre les problèmes immédiats des services forestiers ou d'assurer l'enseignement universitaire, mais bien comme l'organe dont doit émaner l'orientation du futur développement forestier.
 - ii) La recherche forestière exige une haute priorité nationale et un apport constant de ressources, tout d'abord à l'organisme du service forestier chargé de la recherche et ensuite aux facultés de foresterie existantes.

- iii) Les chercheurs forestiers doivent percevoir des salaires correspondant au moins à ceux en vigueur dans d'autres branches de la recherche et suffisants pour attirer les candidats à cette carrière.
 - iv) Toutes les institutions de recherche touchant l'exploitation forestière, l'agriculture et la technologie appellent une coopération organisée, un travail en équipe et des échanges directs et fréquents entre leur personnel scientifique.
 - v) Les chercheurs forestiers doivent pouvoir se perfectionner sans cesse dans des disciplines spéciales, concepts et techniques expérimentales, administration de la recherche et rédaction de rapports techniques. Cette formation doit leur être dispensée sur les lieux, chaque fois que l'effectif des chercheurs le justifie. Sinon, il faut leur permettre de se former à l'étranger et les y encourager en finançant tous leurs frais.
 - vi) Etant donné qu'elle exige des qualifications exceptionnelles et qu'elle ne peut compter tout de suite sur un appui local suffisant, il faut s'attendre que la recherche forestière ait besoin d'une aide technique internationale d'un genre plus spécialisé et ce, sur une plus longue période, que d'autres activités forestières. Cette nécessité doit entrer en ligne de compte dans les politiques et programmes des gouvernements des pays comme des organismes internationaux d'assistance technique.
 - vii) Les principales institutions de recherche forestière exigent deux sortes d'assistance technique: (1) générale, de la part de conseillers détachés pour une période indéfinie auprès des directeurs pour les aviser en matière d'administration, d'orientation et de formulation des programmes, de gestion de personnel, de constitution de bibliothèques et autres moyens, de préparation et de production de publications, etc.; et (2) spécialisée, de la part d'experts de la recherche, généralement recrutés pour de brèves périodes afin de donner des conseils sur des méthodes particulières d'études, de planification, de conception et d'interprétation.
 - viii) Les Gouvernements des pays et les organismes internationaux d'assistance technique ne doivent pas perdre de vue, au moment de la sélection et de l'instruction préalable de l'expert international et de son homologue national, à quel point il importe que, dans les équipes d'aide technique, il règne entre ces deux éléments un climat d'estime professionnelle réciproque et un esprit de véritable collaboration, comme l'ont constaté les chefs de la recherche en Amérique latine.
- b. Nombre de résultats de la recherche dans la région n'ayant pas été publiés, le Comité recommande que la Commission invite les Gouvernements de la région à s'assurer que leurs institutions de recherche prévoient dans leurs budgets des fonds suffisants pour la prompte publication et distribution régionales des rapports sur la recherche.
- c. Reconnaissant l'importance primordiale que revêtent les services centralisés de documentation pour le personnel scientifique de la région, le Comité recommande que la Commission demande aux centres de documentation de l'Institut latinoaméricain de recherche et de formation forestières (IFLAIC) et de l'Institut interaméricain des sciences agricoles (IICA) de dresser un projet visant à intensifier et coordonner ces activités, pour le soumettre d'abord à l'examen de la FAO, puis à l'attention des pays latino-américains.

- d) Devant la nécessité d'une liaison plus directe entre les chercheurs forestiers de la région et la convocation prochaine de diverses réunions d'intérêt régional, le Comité recommande que la Commission fasse ressortir aux Gouvernements de la région l'importance de leur participation à ces réunions et la nécessité d'y envoyer des techniciens pour en tirer le maximum de profit.
- e) Constatant que les moyens de formation de chercheurs forestiers dans la région sont insuffisants et qu'ils ne peuvent être fournis par un seul organisme ou gouvernement de ladite région, le Comité recommande que la Commission prie le Directeur général de la FAO de se mettre en rapport avec le Programme des Nations Unies pour le développement afin de patronner un projet régional de formation de chercheurs forestiers aux divers niveaux, comportant la préparation de textes éducatifs et la démonstration pratique de leur application aux diverses zones de la région.
- f) Reconnaissant que les programmes de recherche forestière dans la région doivent de plus en plus faire appel aux techniques les plus modernes, dont certaines progressent rapidement à l'étranger, le Comité recommande que la Commission invite la FAO et d'autres institutions spécialisées à aider les gouvernements d'Amérique latine à utiliser davantage les techniques de programmation par réseau et chemin critique dans leurs plans de recherche forestière.
- g) Reconnaissant la grande difficulté que présente la comparaison des résultats de la recherche, faute d'uniformité dans certaines procédures de recherche, le Comité recommande que la Commission prie la FAO d'aider à la préparation des études nécessaires pour instaurer, dans la région, des techniques normalisées de recueil, de présentation et d'interprétation des données sur le volume des arbres et des peuplements forestiers ainsi que leur croissance.
- h) Préoccupé par les difficultés que soulève la planification nationale et régionale en raison des lacunes dans les statistiques forestières de la région, le Comité recommande que la Commission demande à la FAO de promouvoir les études voulues pour normaliser et améliorer les systèmes de contrôle statistique de la production forestière, condition indispensable à la planification forestière nationale et régionale.
- i) Reconnaissant que l'absence de débouchés pour la plupart des essences forestières dont se composent les peuplements tropicaux mixtes constitue un obstacle majeur à l'efficacité de la production et de l'aménagement forestiers, le Comité recommande que la Commission demande à la FAO de patronner une réunion d'experts en technologie et commercialisation du bois, afin d'orienter les efforts de la recherche vers l'utilisation du plus grand nombre possible d'espèces tropicales.
- j) Constatant la quasi-inexistence d'informations sur les aspects économiques de l'exploitation forestière dans la région, le Comité recommande que la Commission demande à la FAO d'aider les Gouvernements à effectuer des études pour déterminer la valeur du bois sur pied ainsi que le coût des travaux d'abattage, de débardage et de transport jusqu'aux installations industrielles et centres de consommation.
- k) Conscient de la nécessité croissante d'informations de base sur le rôle des forêts de la région dans la conservation des sols et des eaux et la correction des torrents, le Comité recommande que la Commission presse les Gouvernements de promouvoir les études appropriées et la création d'un réseau régional de bassins versants de démonstration.

- 1) Compte tenu du souci manifesté par nombre de délégués à l'égard des sources de semences forestières de qualité aux fins de recherche, et de leurs offres visant à échanger lesdites semences, le Comité recommande que la Commission invite la FAO à mettre rapidement à jour son catalogue de graines forestières et à publier d'ores et déjà un supplément annuel énumérant les centres de recherche disposés à échanger des graines forestières.
- m) Reconnaissant la rapidité avec laquelle se modifient et se détruisent les échantillons d'écosystèmes forestiers encore intacts dans la région, ainsi que la valeur que revêtent ces derniers pour une recherche écologique de base utile à l'aménagement des forêts, le Comité recommande que la Commission invite les Gouvernements des Etats membres à créer des réserves naturelles inaltérables qui permettent l'étude de ces milieux écologiques en fonction de l'aménagement et de l'exploitation forestiers.

X. LIEU ET DATE DE LA PROCHAINE SESSION

11. Le Comité a décidé de laisser au Directeur général de la FAO le soin de fixer, en consultation avec son Président, le lieu et la date de sa quatrième session.

COMITE DE LA RECHERCHE FORESTIERE
Deuxième session

FO:LAFC-70/Rep.
Annexe 5-a

LISTE DES PARTICIPANTS

Bureau

Président : - Frank H. Wadsworth (USA)
Premier Vice-Président : - Federico Bascopé Vargas (Bolivie)
Deuxième Vice-Président : - José Rodríguez Sánchez (Venezuela)
Secrétaire : - Julio Castellanos (FAO)

A. ETATS MEMBRES

Bolivie : - Federico Bascopé Vargas
Jefe, Servicio de Recursos Naturales Renovables
Ministerio de CC.CC. y Agricultura
La Paz

Chili : - Fernando R. Hartwig
Director, División Forestal
Ministerio de Agricultura
Santiago

Costa Rica : - Nilo Arce Saenz
Embajada de Costa Rica
Quito, Ecuador

- Israel Cordero Bolaños
Ministro Consejero, Consul General
Embajada de Costa Rica
Quito, Ecuador

Cuba : - Celso Carpio Camarotti
Ingeniero Forestal
Co-Director Proyecto Cuba-3, FAO

- René García Molina, Silvicultor
Jefe Sección Conservación de Bosques y Fauna Silvestre
La Habana

Equateur : - Pablo Romero G.
Director General Servicio Forestal
Ministerio de la Producción
Quito

- Teodoro Suarez M.
Jefe Departamento Forestación
Ministerio de la Producción
Quito

- Oswaldo Vivanco
Jefe Departamento Conservación
Ministerio de la Producción
Quito
- Luis Cañadas
Jefe Departamento Investigación
Ministerio de la Producción
Quito
- Enrique Laso G.
Jefe Departamento Utilización
Ministerio de la Producción
Quito
- Fabián Jarrin
Co-Director del Proyecto de Educación
Ministerio de la Producción
Quito
- Mario Ordoñez
Jefe Bosques Protectores y Productores
Ministerio de la Producción
Quito
- Ramiro Garces
Supervisor Forestal
Ministerio de la Producción
Quito
- Angel Lovato
Jefe Parques Nacionales
Ministerio de la Producción
Quito
- José Vallejo
Jefe Divulgación Forestal
Ministerio de la Producción
Quito
- Eduardo Garcia
Supervisor Forestal
Ministerio de la Producción
Quito
- Miguel Otero
Supervisor Forestal
Ministerio de la Producción
Quito
- José Torres
Sección Cartografía
Ministerio de la Producción
Quito
- Mauro Muñoz
Jefe Distrito Forestal El Oro
Ministerio de la Producción
Quito

- Jorge Vizcarra
Jefe Distrito Forestal Manabí
Ministerio de la Producción
Quito
 - Hermel Carrera
Jefe Distrito Forestal Guayas
Ministerio de la Producción
Quito
 - Jorge Araujo
Jefe Distrito Forestal Pichincha
Ministerio de la Producción
Quito
 - Carlos Gonzalez
Sección Ingeniería Forestal
Ministerio de la Producción
Quito
 - Juan Salinas
Sección Silvicultura
Ministerio de la Producción
Quito
 - Edmundo Acosta
Jefe Distrito Forestal Chimborazo
Ministerio de la Producción
Quito
 - Gonzalo Morales
Jefe Distrito Forestal Loja
Ministerio de la Producción
Quito
 - Galo Onate
Sección Conservación Pichincha
Ministerio de la Producción
Quito
 - Luis Freire
Jefe Distrito Forestal Esmeraldas
Ministerio de la Producción
Quito
 - Aníbal Arevalo
Sección Inventarios
Ministerio de la Producción
- Conseillers: - Ramón Olopes Boix
Director, Proyecto NN.UU/FAO
Centro de Capacitación Forestal
Conocoto
Quito
- Miguel Cardoso e Silva
Experto Forestal FAO
Quito

- Cedomir Jankovic
Asesor en Manejo de Bosques y Silvicultura de FAO
Quito
- Siegfried Dudes
Experto en Tecnología de la madera de FAO
Quito
- Jan Tronsegaard
Experto de FAO
Quito

Etats-Unis : - Edward P. Cliff
d'Amérique Chief, Forest Service
(Porto Rico) US Department of Agriculture
Washington, D.C.

- Frank Wadsworth
Director, Institute of Tropical Forestry
Rfo Piedras
- Luis Rivera-Brenes
Secretario de Agricultura
Santurce

France : - Robert E.A. Mulard
(Guyane et Directeur de l'Office National des Forêts
Antilles Cayenne
françaises)

Honduras : - Danilo Cueva Pineda
Director General de Recursos Naturales y Caza
Secretaría de Recursos Naturales
Tegucigalpa

Jamaïque : - Keats C. Hall
Conservator of Forests
Forest Department
Kingston

Mexique : - Fernando Ibarra Morales
Vice-Cónsul de México
Embajada de México
Quito, Ecuador

Panama : - Ricardo M. Gutierrez Romero
Director General de Recursos Naturales Renovables
Ministerio de Agricultura y Ganadería
Panama

Pays-Bas : - Adriaan Tileman Vink
(Surinam) Deputy Conservator of Forests
Surinam Forest Service
Paramaribo

Pérou : - Emilio Gabriel David
Ingeniero Agrónomo y Forestal
Dirección del Programa Académico
Universidad Nacional Agraria La Molina
Lima

- Rudolf Hofmann
Experto para Vida Silvestre FAO
Lima

Royaume-Uni : - John Wyatt-Smith
(Honduras
britannique) Forestry Adviser
Ministry of Overseas Development
London, England

Trinité et : - Bal Siew Ramdial
Tobago Conservator of Forests
Forest Division
Port-of-Spain

Venezuela : - Carlos Claverie Rodriguez
Director de Recursos Naturales Renovables
Ministerio de Agricultura
Caracas

B. NATIONS UNIES ET AGENCES SPECIALISEES

Nations Unies et Programme des Nations Unies pour le développement

- Norberto Sanchez Mejorada
Asesor Agrícola Principal
Representante de FAO en el Ecuador
Quito

Programme alimentaire mondial

- Pablo Stone
Oficial de Proyectos
Quito

C. ORGANISATIONS INTERNATIONALES

Banque inter-américaine de développement

- Carlos A. Lopez Ibañez
Especialista Forestal, BID
Washington, D.C. USA

Comité latino-américain des parcs nationaux

- María Buchinger
Secretaria Ejecutiva, CLAPN
Washington, D.C. , USA

Institut inter-américain des sciences agricoles

- Thomas A. McKenzie
Jefe, Departamento Ciencias Forestales IICA-CEI
Turrialba, Costa Rica
- Jorge Ramsay
Jefe de Programas y Representante Oficial en Ecuador
Quito, Ecuador
- Hugo Alvarez
Representante Oficial en Bolivia
La Paz, Bolivia

Institut latino-américain de recherche et de formation professionnelle forestières

- Rafael E. Vilorio Diaz
Presidente, IFLAIC
Mérida, Venezuela
- Gerald Hubert Raetz
Ingeniero Forestal
Mérida, Venezuela

Organisation des Etats américains

- Flavio Bazan
Consejero Forestal
Oficina de Desarrollo Regional
Washington, D.C., USA

D. ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE (FAO)

- Fernando Barrientos
Fonctionnaire forestier régional
Bureau Régional de la FAO pour l'Amérique latine
Santiago, Chili
- Julio Castellanos
Fonctionnaire forestier
Bureau Régional de la FAO pour l'Amérique latine
Santiago, Chili
- Lars O. G. Kropp
Fonctionnaire du Service juridique de la FAO
Rome, Italie
- Kenton R. Miller
Fonctionnaire forestier de la FAO
Sous-Division de la conservation de la faune et des forêts
Département des forêts
FAO
Rome, Italie
- María Luisa M. De Castro
Assistante administrative
Bureau régional de la FAO pour l'Amérique latine
Santiago, Chili

COMITE DE LA RECHERCHE FORESTIERE
Deuxième session

FO:LAFC-70/Rep.
Annexe 5-b

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Examen des fonctions du Comité
3. Rapport du Président sur les progrès réalisés depuis la dernière session
4. Déroulement des recherches conduites par les instituts d'Amérique latine
5. Besoins futurs des instituts
 - a) Orientation du programme
 - b) Personnel scientifique - Recrutement et formation
 - c) Moyens - bibliothèques, laboratoires, formation sur le terrain
 - d) Communications internationales - publications, rapports sur la marche des travaux, réunions
 - e) Autres besoins
6. Possibilités d'accroître la coordination régionale
7. Programme de travail futur
8. Questions diverses
9. Election du Bureau
10. Adoption du rapport.

COMITE DE LA RECHERCHE FORESTIERE
Deuxième session

FO:LAFC-70/Rep.
Annexe 5-c

LISTE DES DOCUMENTS

<u>Point de l'ordre du jour</u>	<u>Symbole du document</u>	<u>Titre du document</u>
1	- FO:LAFC/FR-70/1	: - Ordre du jour provisoire
2	- FO:LAFC/FR-70/2	: - Responsabilités du Comité de la recherche - Note du Secrétariat
3	- FO:LAFC/FR-70/3	: - Recommandations en matière de recherche de la deuxième session du Comité FAO de la mise en valeur des forêts dans les tropiques - Note du Secrétariat
3	- FO:LAFC/FR-70/4	: - Recherche forestière publique en Amérique latine, par Frank H. Wadsworth
5	- FO:LAFC/FR-70/5	: - Union internationale des instituts de recherche forestière - XVème Congrès - Note du Secrétariat

